

**PROGRAMME INDICATIF NATIONAL
POUR LA PERIODE 2014-2020**

LA COMMISSION EUROPEENNE

ET

**LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI**

CLAUSES GENERALES

La Commission européenne et le gouvernement du Burundi conviennent de ce qui suit :

(1) La Commission européenne, représentée par M. Andris Piebalgs, Commissaire au développement, et le gouvernement du Burundi, représenté par M. Tabu Abdallah Manirakiza, Ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique, appelés ci-après les parties, ont déterminé les orientations générales de la coopération pour la période 2014-2020.

Ces orientations sont reprises dans le présent programme indicatif national concernant l'aide de l'Union européenne en faveur du Burundi, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé et signé à Luxembourg le 25 juin 2005 et successivement révisé et signé à Ouagadougou le 22 juin 2010.

Le programme indicatif est joint en annexe au présent document.

(2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que l'Union européenne envisage de mettre à la disposition du Burundi pour la période 2014 - 2020, un montant de 432 millions d'EUR est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A). Une enveloppe B telle que visée à l'article 3.2 (b) peut aussi être établie si des besoins imprévus se manifestent. Cette allocation sera de zéro EUR jusqu'à l'émergence d'un besoin. Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Commission européenne après les révisions à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

(3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets. Le programme indicatif national concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont le Burundi bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources pourvues par l'Union européenne. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.

(4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide humanitaire, l'aide d'urgence et l'aide postérieure à la phase d'urgence, lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets des chocs exogènes. L'enveloppe B sera établie selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante de la programmation.

(5) En attendant l'entrée en vigueur de l'Accord Interne entre les Représentants des gouvernements des Etats membres de l'Union européenne réunis au sein du Conseil, relatif au financement de l'aide de l'Union européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, des décisions de financement pour les projets et programmes peuvent être prises par la Commission à la demande du gouvernement du Burundi dans les limites des

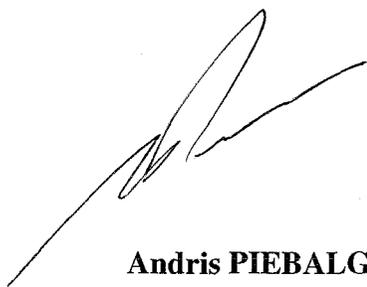
allocations A et B et sous condition que des ressources financières suffisantes soient disponibles dans le mécanisme de transition composé des soldes non engagés des Fonds européens de développement (FED) précédents et des fonds dégagés de projets et programmes concernant ces FED. Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre conformément aux règles et procédures du dixième FED jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement de mise en œuvre et du règlement financier du 11^{ème} FED.

(6) La Banque Européenne d'Investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent programme indicatif national par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux articles 2c et 3 du cadre financier pluriannuel du 11e FED pour la période 2014-2020.

(7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, le programme indicatif ainsi que les enveloppes A et B peuvent être révisés après des revues à mi-parcours ou en fin de parcours, ou ad hoc.

Fait à Bruxelles, le 26 juin 2014, en deux originaux en langue française.

**POUR LA COMMISSION
EUROPÉENNE**



Andris PIEBALGS
Commissaire au Développement

**POUR LE GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE DU BURUNDI**



Tabu Abdallah MANIRAKIZA
Ministre des Finances et de la Planification
du Développement Economique

TABLE DES MATIERES

Liste des acronymes

Résumé

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

1. Lignes générales de la réponse de l'Union européenne (UE)

1.1. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire

1.2. Choix des Secteurs

1.2.1. Appui au développement rural durable pour la nutrition

1.2.2. Santé

1.2.3. Consolidation de l'Etat de droit et sortie de la fragilité

1.2.4. Energie

2. Aperçu financier (montants indicatifs)

3. Soutien de l'UE par secteur

3.1. Appui au développement rural durable pour la nutrition

3.1.1. L'objectif général et les objectifs spécifiques

3.1.2. Le principaux résultats attendus

3.1.3. Les indicateurs principaux

3.1.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

3.1.5. Engagements financiers et politiques du Gouvernement

3.1.6. L'évaluation environnementale

3.1.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

3.1.8. La mise en œuvre

3.2. Santé

3.2.1. L'objectif général et les objectifs spécifiques

3.2.2. Le principaux résultats attendus

3.2.3. Les indicateurs principaux

3.2.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

3.2.5. Engagements financiers et politiques du Gouvernement

3.2.6. L'évaluation environnementale

3.2.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

3.2.8. La mise en œuvre

3.3. Consolidation de l'Etat de droit et sortie de la fragilité

3.3.1. L'objectif général et les objectifs spécifiques

3.3.2. Le principaux résultats attendus

3.3.3. Les indicateurs principaux

3.3.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

3.3.5. Engagements financiers et politiques du Gouvernement

3.3.6. L'évaluation environnementale

- 3.3.7 L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle
- 3.3.8. La mise en œuvre

3.4. Energie

- 3.4.1. L'objectif général et les objectifs spécifiques
- 3.4.2. Le principaux résultats attendus
- 3.4.3. Les indicateurs principaux
- 3.4.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique
- 3.4.5. Engagements financiers et politiques du Gouvernement
- 3.4.6. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle
- 3.4.7 L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle
- 3.4.8. La mise en œuvre

4. Appui à la société civile

5. Enveloppe B

6. Autres mesures transversales d'appui

- 6.1 Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions
- 6.2. Support à la réforme des finances publiques
- 6.3 Appui à l'Ordonnateur National

7. Autres instruments financiers

Annexes

- Annexe 1: Aperçu du pays
- Annexe 2: Matrice des donateurs présentant le positionnement des donateurs dans les secteurs de concentration choisis pour le 11^e FED
- Annexe 3: Cadre d'intervention sectorielle
- Annexe 4: Calendrier indicatif des engagements

LISTE DES ACRONYMES

ABER:	Agence Burundaise d'Electrification Rurale
ACR :	Autorité de Contrôle et de Régulation
AFD	Agence Française de Développement
BAD:	Banque Africaine de Développement
BEI:	Banque Européenne d'Investissements
BM:	Banque Mondiale
CAM:	Carte d'Assurance Maladie
CBGD:	Contrat de Bonne Gouvernance et de Développement
CCM:	Mécanisme de Coordination Pays pour le Fonds Mondial Santé
CDS:	Centre de santé
CELON:	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED
CEPGL :	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CMDT:	Cadre de dépenses à moyen terme
CRE :	Contrat de Renforcement de l'Etat
CSLP:	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CTB:	Coopération Technique Belge
DPC:	Document de Programmation Conjointe de l'Union Européenne
EAC :	East African Community
ECHO:	Aide humanitaire et protection civile (Office Humanitaire de l'Union Européenne)
EDS:	Enquêtes Démographie Santé
EM:	Etats Membres de l'Union Européenne
FAO:	Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation
FBP:	Financement basé sur la performance
BIF:	Franc Burundais
FCT:	Facilité de Coopération Technique
FED:	Fonds Européen de Développement
FIDA:	Fonds International pour le Développement Agricole
FSTP:	Programme thématique sécurité alimentaire de l'Union Européenne
GIZ:	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GSADR:	Groupe sectoriel Agriculture et Développement Rural
IFDC	International Fertilizer Development Center
ISTEEBU:	institut de statistiques et d'études économiques du Burundi
JICA:	Coopération Japonaise
KfW:	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque allemande de Développement)
LRRD:	Linking relief, rehabilitation and development (assurer la transition entre l'urgence, la réhabilitation et le développement)
MEM:	Ministère de l'Energie et des Mines
MINAGRIE:	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MSPLS:	Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida ()
MW:	Mégawatts
NAS:	Nutrition Advisory Service, Service conseil en matière de nutrition de la Commission Européenne
OMD:	Objectifs du Millénaire de Développement
OMS:	Organisation Mondiale de la Santé
OSC/AL:	Organisations de la Société Civile / Associations Locales
PEFA :	Public Expenditure and Financial Accountability
PIN:	Programme Indicatif National (du FED)
PIB:	Produit Intérieur Brut
PAM:	Programme Alimentaire Mondial
PNUE :	Programme des Nations Unies pour le Développement (UNEP)
PNIA:	Plan National d'Investissement Agricole
PNUD:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF:	Partenaires Techniques et Financiers
REGIDESO:	Régie de Production et de Distribution d'Eau et d'Electricité
SR :	Santé de la Reproduction
STABEX:	Stabilité des Exportations
SGFP :	Stratégie de renforcement des Finances Publiques
SNBG :	Stratégie nationale de Bonne Gouvernance
SNIS :	Système National d'Information Sanitaire
SUN:	Initiative "Scaling-up Nutrition"
UNICEF:	Fonds des Nations Unies pour l'Education et les Enfants
USAID:	United States Agency for International Development

Résumé

Le Burundi est un Etat fragile, dont le développement économique est handicapé par une forte pression démographique, une densité de la population parmi les plus élevées d'Afrique et un retard de développement accumulé au cours des années de guerre civile (1993-2000). Cette fragilité est aggravée par des conflits liés à la propriété foncière et la persistance de la malnutrition dans une population essentiellement rurale qui deviennent ainsi un frein à la croissance. En dépit des progrès depuis les Accords de paix d'Arusha, des défis importants subsistent dans le domaine de l'Etat de droit et de la gouvernance économique et politique.

Le PIB par habitant est d'environ 288 USD (2013, Banque mondiale) et plus de deux tiers de la population vit en-dessous du seuil de la pauvreté. L'économie burundaise est fortement dépendante d'un secteur agricole peu performant et souffre d'un très important déficit en énergie électrique qui entrave le développement du secteur privé. La mobilisation des ressources internes s'est renforcée, mais les besoins de financement pour la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II) sont très importants et la dépense publique reste fortement dépendante de ressources extérieures.

Le Programme Indicatif National du 11^{ème} FED (PIN) a été préparé dans le cadre plus général du processus de Programmation Conjointe engagé depuis mi-2012 par la Délégation et les Etats membres présents au Burundi. Ce processus a démarré avec une analyse du CSLP II et un projet de réponse conjoints en septembre 2012. Un travail de coordination inter et intra sectorielle entre les différentes interventions de l'UE est en cours afin d'améliorer l'impact de notre coopération sur le développement du pays. Quatre secteurs de concentration sont identifiés: (i) développement rural durable pour la nutrition; (ii) santé; (iii) consolidation de l'état de droit et sortie de la fragilité; (iv) énergie.

Le PIN du Burundi comprend donc 4 secteurs de concentration. En effet, étant un état fragile, la consolidation de l'état de droit et la sortie de la fragilité constituent un préalable au développement, en particulier dans les autres 3 secteurs de concentration identifiés. L'énergie, nouveau secteur, est considéré comme essentielle pour une relance économique du pays où moins de 5% des ménages ont accès à l'électricité.

L'allocation indicative pour le Burundi sera € 432 millions d'euros. La répartition se fait de la façon suivante:

Secteur 1: Appui au développement rural durable pour la nutrition	80 Mio EUR	18,5%
Secteur 2: Santé	87 Mio EUR	20,1%
Secteur 3: Consolidation de l'état de droit et sortie de la fragilité	143 Mio EUR	33,1%
Secteur 4: Energie	105 Mio EUR	24,3%
Appui à la Société Civile	7 Mio EUR	1,62%
Mesures d'appui	10 Mio EUR	2,32%
Total	432 Mio EUR	100%

Dans un contexte économique, social et politique fragile, l'objectif général est de contribuer à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement du Burundi, à la mise en œuvre du CSLP et à la réalisation des OMD, avec un accent mis sur la lutte contre la malnutrition chronique. Ainsi ces quatre secteurs contribueront à (1) une réduction durable de l'insécurité alimentaire et de la sous-nutrition au travers d'interventions stratégiques (avec un effet de levier maximal); (2) une amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de base en matière de santé (3) une contribution aux efforts relatifs au maintien de la paix et au processus de stabilisation et de réhabilitation économique et l'amélioration de l'outil de Gestion des Finances Publiques du Gouvernement; et (4) une amélioration de l'accès rural et urbain à des sources d'énergie durables dans un contexte permettant la rationalisation de la consommation d'énergie et la promotion d'énergies

renouvelables. La mise en œuvre de ces 4 secteurs sera complétée par des mesures visant à renforcer la société civile et à appuyer l'administration pour maximiser l'efficacité, l'impact et l'aide au Burundi.

La pertinence du PIN sera évaluée après 2015 et l'examen portera sur le réalignement éventuel de la stratégie au programme successeur du CSLP II.

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

1. Les lignes générales de la réponse de l'Union Européenne (UE)

1.1. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire

Etat fragile, le Burundi se relève progressivement d'une crise socio-politique profonde qui a détruit son tissu productif. Depuis 2005, le pays s'est engagé dans un vaste processus de réformes destinées à conforter la croissance nationale ainsi que l'intégration régionale. Pourtant, le PIB par habitant (288 USD en 2013, chiffre provisoire), peine à retrouver ses niveaux d'avant la crise de 1993 et le pays reste en bas de l'échelle des indices de développement humain (178/187 pays en 2012.).

Le pays retrouve graduellement une stabilité politique. Néanmoins, le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition extra-parlementaire reste difficile. Le système judiciaire est perçu comme partial et non indépendant. La lutte contre la corruption est mise en danger par la faiblesse du système judiciaire. Le sentiment que les représentants de la société civile engagés dans la défense des droits de l'homme et dans la lutte contre la corruption, ainsi que les représentants de certains médias, sont susceptibles d'être menacés ou poursuivis, est persistant. Il va donc de soi que les élections prévues pour 2015 et 2020 seront des moments essentiels pour la consolidation de l'Etat burundais.

Les besoins du pays sont énormes. Les priorités pour la période actuelle (2012-2015) sont définies dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP II), adopté en février 2012, lui-même dérivé de la stratégie à long terme Vision 2025. Le CSLP II propose une approche ambitieuse pour soutenir une croissance élevée et durable et ses axes portent sur le renforcement de l'état de droit, la consolidation de la bonne gouvernance et la promotion de l'égalité de genre, le renforcement du système agricole (dont le pays est très dépendant), la santé, l'accroissement de la production d'énergie face au déficit chronique en énergie électrique et la promotion du secteur privé encore très faible. Ainsi les quatre secteurs de concentration ciblés par l'UE pour la période 2014-2020 correspondent aux priorités du Gouvernement. D'une façon globale, les objectifs de l'UE au Burundi sont d'accompagner le pays à sortir de la fragilité, de contribuer à la stabilisation nationale et régionale, d'appuyer la croissance économique (sortie de la pauvreté), la stabilité économique et politique, la réconciliation et consolidation de la paix et d'améliorer la situation des droits de l'homme. Ces objectifs et leur mise en œuvre conjointement avec le Gouvernement font l'objet d'un Dialogue politique régulier conformément à l'article 8 de l'Accord de Cotonou.

Les objectifs de l'UE au Burundi reflètent la vision de l'UE sur le développement exprimée dans le Programme pour le Changement, le Consensus pour le Développement, la Communication Conjointe 2011 sur les droits de l'homme dans l'action extérieure, la Communication sur la société civile 2012, la Communication « Lutte contre la corruption dans l'UE 2011 » et le Cadre de Coopération pour la Paix et la Sécurité. Ces objectifs prennent également en compte la Communication conjointe "Cadre Stratégique pour la Région des Grands Lacs" et l'Accord cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la région des Grands Lacs (accord-cadre d'Addis Abeba) ainsi que l'implication du Burundi au sein de l'EAC, et de la CEPGL en matière d'intégration économique et commerciale (le Burundi négocie l'APE dans le cadre de l'EAC). Depuis décembre 2007, le Burundi contribue militairement à la Mission Africaine en Somalie (AMISOM) et depuis décembre 2013 à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (MISCA).

La préparation du Programme Indicatif National du 11^{ème} FED (PIN) a été faite dans le cadre plus général du processus de Programmation Conjointe engagé depuis mi-2012 par la Délégation et les Etats Membres présents au Burundi. Ce processus a démarré avec une analyse du CSLP II et un projet de réponse conjoint en septembre 2012. Il a ensuite été officialisé par une Note des Chefs de Mission en mars 2012. La Délégation et les EM ont pris l'option d'un Document de Programmation Conjointe

(DPC) Intermédiaire qui sera signé dès la signature du présent PIN, suivi d'un DPC Final dès l'entrée en vigueur du CSLP III.

Une « Evaluation conjointe de la coopération de l'Allemagne, de la Belgique, de la Commission européenne, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède avec le Burundi » a été finalisée fin 2013. Elle confirme l'adéquation du PIN et de la stratégie de l'UE aux besoins du pays et recommande une série de mesures pour en améliorer l'efficacité qui sont prises en compte dans le présent document. Les résultats de cette évaluation et les enseignements tirés seront pris en compte lors la phase d'identification de projet, y compris pour le choix de modalité d'intervention.

Pour la mise en œuvre des interventions, le principe de l'harmonisation énoncé dans la Déclaration de Paris de 2005 sera respecté. Des partenariats, cofinancements ou conventions de délégation avec des Partenaires techniques et financiers éligibles seront favorisés.

En outre, compte-tenu de la participation du Burundi au g7+ qui regroupe les Etats fragiles et partenaires adhérant au cadre du New Deal (Conférence de Busan, 2011), le choix des secteurs de concentration du PIN répond aux 5 objectifs de renforcement de l'Etat et de consolidation de la paix¹. Ce PIN 11^{ème} FED a été élaboré grâce à un processus interactif et participatif entre la Délégation de l'UE, les services de la Commission, le Gouvernement du Burundi, les Etats membres de l'UE et les autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF) actifs dans le pays, ainsi que la société civile. Ce processus a par ailleurs été suivi pour la Programmation Conjointe UE pour lequel le Burundi est un des pays pilotes. (Voir Annexe n° 5)

1.2. Choix des secteurs

Du choix des secteurs, de leurs complémentarités et de leurs synergies

Les axes du CSLP décrits ci-dessus serviront pour fixer le cadre des interventions lors de leur formulation concrète pour les secteurs retenus: santé, développement rural, énergie, et consolidation de l'état de droit et sortie de la fragilité. Le PIN du Burundi comprend donc 4 secteurs de concentration. En effet, étant un état fragile, la consolidation de l'état de droit et la sortie de la fragilité constituent un préalable au développement, en particulier dans les autres 3 secteurs de concentration identifiés. L'énergie, nouveau secteur, est considérée comme essentiel pour une relance économique du pays où moins de 5% des ménages ont accès à l'électricité.

Sortant d'une période de crise profonde, le risque d'une résurgence de conflits subsiste. Les secteurs et domaines proposés prennent en compte la dimension de prévention des conflits dans les domaines suivants: la sécurisation foncière, l'accès aux moyens de production, l'accès à des informations sur les marchés et l'égalité des genres pour le premier secteur de concentration (développement rural), la contribution à la maîtrise de la question démographique pour le deuxième secteur de concentration (santé), l'appui à certains volets de la justice pour le 3^{ème} secteur de concentration (sortie de la fragilité) et l'accélération de la croissance économique pour le 4^{ème} secteur de concentration (énergie) et l'appui à la société civile.

L'accent a été également mis sur les complémentarités et synergies possibles entre les secteurs afin d'obtenir un impact significatif sur la malnutrition chronique dont les causes sont multisectorielles, et par voie de conséquence sur la lutte contre la pauvreté (priorité n° 1 du CSLP, dont l'un des indicateurs est le taux de malnutrition).

Le Burundi, par sa position géographique et son relief, connaît une variabilité climatique interannuelle accentuée. Un Plan National d'Adaptation aux aléas climatiques est en préparation. Lors de l'identification concrète des actions à mener dans les secteurs de concentration Développement Rural, Energie et Santé, leurs potentiels pour mitiger l'impact du changement climatique ou pour augmenter

¹ (Peace-building and State-building Goals, PSG). PSG1: Légitimité politique: Encourager des accords politiques inclusifs et la résolution des conflits; PSG2: Sécurité: Etablir et renforcer la sécurité des personnes; PSG 3: Justice: Remédier aux injustices et accroître l'accès des personnes à la justice; PSG4: Fondements économiques: Créer des emplois et améliorer les moyens de subsistance; PSG 5: Revenus et services: Gérer les revenus et renforcer les capacités de prestation de services responsables et équitables

la résilience du pays à l'incertitude climatique constitueront un critère de sélection de premier ordre. Cette préoccupation se concrétisera (1) pour le développement rural dans l'identification des moyens de production (cultures, variétés, semences, informations et vulgarisation des méthodes culturales appropriés, méthodes de stockage, de transformation, leur valorisation, le choix et le dosage des intrants, etc.); (2) pour la santé dans la conception et le dimensionnement des infrastructures sanitaires, le stockage des médicaments et une attitude de veille proactive par rapport à l'émergence ou l'augmentation du risque de (nouvelles) maladies avec une forte sensibilité aux conditions climatiques; et (3) pour l'énergie dans le choix des sites et le dimensionnement des installations hydro-électriques et solaires et dans l'amélioration du rapport entre l'offre et la demande de bois-énergie.

Enfin, sur le plan régional, l'adhésion du Burundi à des Communautés Economiques Régionales permet l'élargissement du marché, l'adoption de bonnes pratiques en matière de gouvernance, la stabilité, l'amélioration de l'offre de produits mais également le désenclavement à travers l'accès aux principaux corridors pour la relance économique. Le Burundi a entrepris des réformes visant à l'amélioration du climat des affaires pour attirer les investissements directs étrangers. Ainsi, il a été classé trois fois de suite parmi les 10 meilleurs réformateurs au monde dans les rapports Doing Business Index 2012, 2013 et 2014. Le Burundi négocie les APE dans le cadre de la Communauté Est Africaine depuis 2007. Il est vrai que le pays s'aligne sur les positions du bloc mais les principales préoccupations nationales s'articulent plutôt autour de l'organisation interne pour lui permettre une meilleure participation. Une autre préoccupation du Burundi concerne le volet coopération et développement économique car le pays souhaite que la matrice de développement proposée soit effectivement financée et que des activités de renforcement de connaissances et de capacités sur des sujets complexes comme les règles d'origine soient priorisées.

Les secteurs retenus, et leur contenu dans le PIN, sont complémentaires à la programmation des enveloppes régionales du 11^{ème} FED qui suivent les mêmes axes prioritaires que la stratégie d'intégration régionale du Gouvernement du Burundi qui met elle-même en avant les axes suivants : (1) l'intégration politique, la paix et la sécurité ; (2) l'intégration économique régionale et le commerce, avec un accent sur la réalisation de marchés plus intégrés, le développement de l'investissement et des capacités productives ainsi que l'amélioration des infrastructures économiques ; et (3) la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité. D'un côté, une partie des fonds régionaux pourra contribuer à des appuis au Burundi pour renforcer son intégration régionale en mobilisant là où cela est possible, le Fonds Fiduciaire Infrastructures UE-Afrique avec les partenaires impliqués dans sa gestion tels que la BEI, l'AFD, la KfW et la BAD. D'autre part, l'utilisation de fonds du PIN pour assurer un effet levier « blending » maximal pour le Burundi des investissements régionaux n'est pas exclue.

Enfin, en tenant compte de l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de leurs applications en tant que moteurs éprouvés de croissance inclusive et durable, d'innovation et d'esprit d'entreprise, lors de l'identification concrète des actions à mener dans les secteurs de concentration du Programme Indicatif National du Burundi ainsi que dans les mesures d'appui, une attention particulière sera accordée à la mise en place de ces technologies et à la pleine exploitation de leur potentiel de fournir ou faciliter des solutions viables dans tous les secteurs et les domaines du programme

1.2.1. Appui au développement rural durable pour la nutrition

Le secteur agricole contribue pour plus de 50% au produit intérieur brut, fournit 95% de l'offre alimentaire et plus de 95% des recettes d'exportation. Le secteur est appelé à assurer la sécurité alimentaire pour une population dont 65% est en insécurité alimentaire. La malnutrition chronique (retard de croissance) touche 58% des enfants de moins de cinq ans. En outre, le taux de croissance global du secteur (~2,6%) est inférieur à celui de la croissance démographique (2,9%). L'insécurité alimentaire est aggravée par le retour des déplacés et rapatriés dans leur zone d'origine, et par des conflits fonciers généralisés. Plus de 90% de la population vit en zone rurale et dépend d'une agriculture de subsistance, peu structurée, sur des parcelles de faibles dimensions (inférieures à 0,5 ha

par famille en moyenne). Les cultures vivrières occupent environ 90% des terres cultivées, le reste étant occupé par les cultures d'exportation, avec en tête le café.

L'économie agricole est confrontée à de nombreuses contraintes d'ordre structurel aussi bien que conjoncturel identifiées par le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) 2012 - 2017. Le PNIA relève par ailleurs également les nombreux atouts dont dispose le secteur agricole burundais.

Jusqu'au 10^{ème} FED, les interventions antérieures de l'UE en matière de développement rural se sont focalisées sur le développement des régions de l'Est et du Sud, zones à fort potentiel, mais enclavées et constituant des zones importantes de retour des rapatriés et déplacées du fait des conflits successifs. Le STABEX a également appuyé les cultures de rente, principalement le café, le thé et le palmier à huile. Les interventions en matière de sécurité alimentaire ont été financées à travers les lignes et programmes thématiques. ECHO a financé jusqu'en 2012 des interventions dans la nutrition et la sécurité alimentaire. A l'exception de 2 actions lancées en 2013 (les projets PROSANUT et PROPA-O totalisant 27 millions d'euros), les réponses apportées jusqu'à présent n'ont pas pris en compte toutes les dimensions de la "sécurité alimentaire" et le PNIA n'intègre pas suffisamment l'impact sur la nutrition comme faisant partie du développement rural. Ceci est reconnu par le Gouvernement qui a créé en 2013 la Plateforme Multisectorielle Nutrition et, au sein de la 2^{ème} Vice-présidence, le Secrétariat pour le mouvement SUN et l'initiative REACH. De même, le PNIA ne développe que peu la sécurisation foncière comme élément essentiel de l'accès aux moyens de production en zone rurale.

D'après le rapport NAS² du 18 octobre 2013, les différentes enquêtes EDS et analyses^{4,3} disponibles identifient les principales causes sous-jacentes de la sous-nutrition qui touchent les ménages et les communautés : (i) absence de sécurité alimentaire des ménages, (ii) insuffisance des soins prodigués aux enfants et aux femmes et (iii) environnement sanitaire dégradé. L'insuffisance des revenus est à la base de ces trois maux. On note en particulier une alimentation très peu diversifiée qui est largement dominée par des apports volumineux en féculés mais souvent trop pauvres en termes nutritionnels⁴, ne contenant que peu de sources de protéines, lipides ou micronutriments. Cette faible diversité alimentaire touche surtout les populations rurales et les plus pauvres⁵. Cette analyse conforte les choix du 11^{ème} FED au Burundi qui s'orientent autour de l'accès aux moyens de production en milieu rural et l'amélioration des services publics "régaliens" ayant un impact potentiel sur les apports nutritionnels délivrés par les services concernés (renforcement des capacités institutionnelles). Les « moyens de production » couvrent non seulement les moyens physiques (intrants, semences, outils de production, de transformation et de conservation), mais également la sécurisation foncière (accès aux terres, ce qui contribuera à la réduction des risques de conflits) ainsi que les informations requises pour améliorer le processus décisionnel et commercial au niveau des producteurs, ménages et décideurs (y compris informations sur les marchés, prix des aliments, résultats des campagnes agricoles, nutrition équilibrée, résultats de la recherche, méthodes innovatrices de production etc.).

Ces choix sont également portés par le souci de créer un cadre propre pour réellement incorporer les aspects égalité des genres et émancipation des femmes dans la programmation. Les relais de l'UE de mise en œuvre tiendront compte des spécificités des ménages en veillant à valoriser le rôle exercé par les femmes et en améliorant le processus décisionnel au sein des foyers. Un accent particulier sera mis pour développer au mieux les productions et ressources génétiques locales, le Burundi disposant de potentialités peu ou mal exploitées. L'analyse plaide également fortement en faveur d'actions transversales avec les secteurs santé (politique de santé, y compris santé de la reproduction en lien avec la nutrition ; accès à l'eau potable et mesures d'accompagnement : hygiène et assainissement ; filets sociaux : couverture médicale universelle) et, énergie (centres de santé raccordés au réseau

² Nutrition Advisory Service (NAS) de la Commission Européenne. Mission effectuée par C.Lopriore, 30/09-4/10/2013

³ Sources : Enquête Démographie Santé, Analyse des données secondaires de la sécurité alimentaire, vulnérabilité et nutrition au Burundi, Novembre 2012 (WFP) ; Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire aiguë au Burundi (IPC Avril 2013) ; Nutrition Country Paper-République du Burundi (synthèse élaborée pour l'atelier PDDAA de février 2013)

⁴ Le manioc et les bananes constituent près de 60% du régime alimentaire dans certaines provinces (Food security in Eastern Africa and the Great Lakes, USAID 2007)

⁵ Nkunzimana et al. Identification and characterization of traditional diets from Burundi by multivariate analysis (Ecol. Food Nutr 36:5 1997); Ruel and Garrett "Features of Urban Food and Nutrition Security and Considerations for Successful Urban Programming" in FAO technical workshop on "Globalization of food systems: impacts on food security and nutrition" (2003)

électrique ; information, éducation, communication ; conservation et transformation / valorisation de la production rurale locale).

En principe l'ensemble des 129 communes du pays sera couvert, mais une priorisation géographique pourrait s'avérer nécessaire. Afin de garantir l'impact sur la nutrition, les interventions dans le secteur rural devront également s'appuyer sur un plaidoyer afin que des actions plus spécifiques soient intégrées dans le PNIA, et/ou soutenir des actions complémentaires (par exemple via la Plateforme Multisectorielle Nutrition appuyée par l'initiative REACH ou le mouvement *Scaling-up Nutrition*), et renforcer la sécurisation foncière.

Les actions de développement envisagées favoriseront donc l'accès aux moyens de production, de transformation, de conservation, de valorisation économique et de consommation (moyens physiques et informations) par le monde rural y compris les ménages les plus vulnérables. Dans ce contexte certaines actions de type transferts sociaux – par exemple à travers des synergies avec le secteur santé – pourraient être envisagées pour atteindre les populations les plus affectées par la malnutrition.

Les interventions envisagées contribueront ainsi à couvrir les objectifs du cadre du New Deal liés aux fondements économiques (PSG 4) et aux revenus et services (PSG5).

Les actions de l'UE resteront complémentaires des programmations des autres principaux partenaires: la Belgique (renforcement institutionnel, cultures vivrières, boutiques d'intrants, recherche, semences améliorées, vulgarisation,) les Pays-Bas (intrants, renforcement de capacités), l'Allemagne (décentralisation, foyers améliorés,), le Japon (riziculture, sensibilisation locale), la Suisse (foncier, sécurité et paix, décentralisation), USAID (nutrition) et les agences des Nations-Unies (techniques agricoles, vulgarisation, nutrition, formation).

1.2.2. Santé

Outre la Vision 2025 et le CSLP II, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida (MSPLS) dispose de documents stratégiques (PNDS, Compact et CDMT) qui identifient les défis, les stratégies et les actions prioritaires telles que le renforcement des capacités du système de santé, une offre intégrée des soins, un accès universel aux soins, l'amélioration de la demande de soins, le renforcement du leadership et de la gouvernance du secteur, l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant. Les objectifs fixés sont ambitieux mais réalistes. Le rôle de l'UE est important pour renforcer le système de santé et assurer un dialogue accru sur la question du défi démographique (essentiel pour le Burundi), la maîtrise de la pression démographique étant un des facteurs qui permettra de lutter contre la sous-nutrition⁶. Une cohérence et la recherche de synergies avec le secteur de la sécurité alimentaire pour tous les aspects liés à la nutrition, jugée indispensable pour l'atteinte des cibles de divers objectifs du millénaire pour le développement, seront assurées⁷ y compris les activités relatives à l'hygiène et à l'assainissement réalisées autour des points d'eau existants, ou nouveaux générés par le programme.

Le système de santé du Burundi s'est engagé depuis plusieurs années dans une série de réformes. Les progrès résultant de leur mise en œuvre sont globalement encourageants. Ils portent principalement sur : (i) une nouvelle organisation du MSPLS, (ii) la décentralisation et mise en place de Districts Sanitaires (DS), (iii) un système de recueil et de traitement des informations sanitaires (SNIS), (iv) la gratuité des soins, (v) le Financement Basé sur la Performance (FBP), (vi) la réforme de la formation paramédicale et (viii) la mise en place de la Carte d'Assistance Maladie (CAM) rénovée.

La mise en œuvre des réformes du système de santé ainsi que l'application des normes sanitaires sont des éléments essentiels qui permettront d'assurer la pérennité du fonctionnement du système pour une offre intégrée des soins et service de qualité préventifs, curatifs, promotionnels et ré-adaptatifs. La maîtrise de la natalité au Burundi reste un des défis essentiels au vu des projections démographiques.

⁶ L'espacement rapproché des naissances est étroitement lié à la question nutrition, en effet le retard de croissance est 1,5 à 2 fois plus élevé chez les enfants où l'intervalle intergénéral est < 24 mois (EDS 2010)

⁷ Sans une accélération des progrès en matière de réduction du retard de croissance, la réalisation de l'OMD 1 (réduction de la pauvreté et de la faim) ne pourra être atteinte ainsi que celle d'autres OMD (éducation/OMD 2, mortalité infantile/OMD 4, santé maternelle/OMD 5) et la croissance économique demeurera entravée.

L'UE a déjà financé le secteur de la santé à travers différents projets depuis le 7^{ème} FED jusqu'à aujourd'hui et les acquis sont nombreux. Le projet PAPSBU 10^{ème} FED comporte dans son volet appui institutionnel la préparation à un appui budgétaire sectoriel éventuel pour le 11^{ème} FED. Ainsi la continuité avec des interventions antérieures reste assurée. En outre le secteur a démontré des capacités d'absorption adéquates et des taux de déboursement élevés à travers les différents FED.

Lors de la phase de consultation préparatoire à la programmation du 11^{ème} FED avec les ministères sectoriels et les PTF, il est apparu que l'accès à l'eau potable est une condition *sine qua non* et un thème transversal essentiel pour le succès de la mise en œuvre d'actions dans les domaines de la santé (centres de santé, hygiène – lutte contre les maladies liées à l'eau), du développement rural (économie rurale de transformation et de conservation) et de la nutrition (salubrité de l'eau même et de la nourriture, hygiène, assainissement⁸). Ceci corrobore par ailleurs l'analyse présentée dans la section 1.2.1. (Développement Rural) et les recommandations du mouvement SUN qui liste l'accès à l'eau potable et l'hygiène comme primordiaux parmi les indicateurs indirects 'sensibles' en matière de nutrition. Les interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement seront limitées à des actions essentielles connexes aux centres de santé et hôpitaux.

Les fonds du 11^{ème} FED seront principalement destinés à la maîtrise de la question démographique et la réduction de la fécondité, au renforcement des capacités et des performances du système sanitaire basé sur les six piliers préconisés par l'OMS parmi lesquels quatre ont été retenus (prestations de services, ressources humaines, financement, et leadership / gouvernance (appui institutionnel), ainsi que la promotion de l'accès à l'eau potable et l'assainissement (comme action transversale). Les interventions envisagées contribueront à couvrir l'objectif du cadre du New Deal lié aux revenus et services (PSG 5).

1.2.3. Consolidation de l'Etat de droit et sortie de la fragilité

Dans la situation de fragilité qui caractérise le Burundi, l'appui budgétaire est un facteur essentiel du succès du processus de stabilisation et de consolidation de l'Etat et de la paix. Dans le cadre de l'appui budgétaire 10^{ème} FED, l'UE et le Gouvernement se sont engagés dans un dialogue approfondi sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la situation macroéconomique, la gestion des finances publiques, la transparence budgétaire et les réformes en matière d'éducation et de santé. Mis en œuvre à travers deux programmes (PABRE - 2009-2011, 48 millions d'euros, et FABRICE - 2012-2015, 44 millions d'euros), cet appui a contribué à l'exécution du CSLP, à la mise en œuvre des réformes de gestion des finances publiques et au renforcement des capacités institutionnelles.

Malgré les progrès réalisés depuis la signature des accords d'Arusha (mise en place de l'Office Burundais des Recettes en vue d'améliorer le système de collecte des recettes internes, augmentation du budget pour les secteurs prioritaires, maîtrise de la masse salariale, mise en place d'un cadre légal et réglementaire pour la gestion du budget de l'Etat et amélioration du climat des affaires par la réforme du cadre légal), l'économie burundaise reste confrontée à des défis conséquents, dont : un contexte macroéconomique difficile et fortement exposé aux chocs extérieurs liés aux cours des matières premières, une persistance de la fragilité sociale limitant la base taxable et donc les ressources propres, des faiblesses dans la gestion des finances publiques limitant l'efficacité de l'intervention de l'Etat, une réduction des appuis budgétaires au cours des dernières années, un ralentissement de la croissance, et une conjoncture internationale défavorable (crise financière, hausse des prix des produits alimentaires et du carburant).

Dans un tel contexte, le Gouvernement a sollicité un soutien politique et des ressources additionnelles en vue de promouvoir la croissance économique durable et de réduire la pauvreté. Il apparaît donc important que l'UE augmente sur la durée du 11^{ème} FED l'enveloppe de l'appui budgétaire général par

⁸ Les interventions en assainissement, hygiène et eau réduisent la sous-nutrition par la prévention de la diarrhée et d'autres maladies entériques. Une méta-analyse Cochrane faisant le point sur ce thème spécifique a été récemment publiée (Dangour et al. 2013 Interventions to improve water quality and supply, sanitation and hygiene practices, and their effects on the nutritional status of children (Review). Commentée sur le blog: <http://www.developmenthorizons.com/2013/08/does-it-wash-new-cochrane-review-of.html>

rapport à celle du 10^{ème} FED. Le montant de 115 millions d'euros prévu couvrirait deux programmes d'appui budgétaire général de trois années : 2016-2018 (Contrat de Renforcement de l'Etat, CRE) et 2019-2021 (éventuellement un Contrat de Bonne Gouvernance et de Développement, CBGD). Chaque programme sera accompagné d'une ligne d'appui institutionnel destinée à soutenir les domaines liés au maintien et à l'amélioration des critères d'éligibilité à l'appui budgétaire européen (stabilité macroéconomique, réforme des finances publiques, amélioration de la disponibilité de statistiques fiables, transparence budgétaire).

Le premier programme accompagnera le Gouvernement du Burundi dans le processus de sortie de son statut d'"Etat fragile" - confirmé en juin 2013 par l'UE et qui justifie le CRE ci-dessus vers la signature d'un CBGD comme prévu dans *le Programme pour le Changement*. Ce programme inclura des actions d'accompagnement prioritaires et essentielles pour assurer l'éligibilité au CBGD.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de l'axe 2 du CSLP relatif à la transformation de l'économie burundaise, le Gouvernement a adopté une Stratégie de renforcement de la Gestion des Finances Publiques. Cette stratégie constitue l'axe majeur de la composante "Gouvernance économique" de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption. Ces réformes constituent un gage d'efficacité dans la mobilisation et la gestion des ressources publiques ainsi que dans la réduction du risque fiduciaire. Compte tenu des besoins en renforcement des capacités et de l'importance de l'expertise à mobiliser, cet appui sera mis en œuvre sous forme d'un programme d'assistance technique complémentaire aux CRE et CBGD.

En cohérence avec les interventions des autres partenaires au développement et dans une optique d'approfondissement des réformes en cours, l'UE appuiera plus particulièrement les efforts du Gouvernement déployés en faveur de : (i) l'accroissement des ressources propres par un élargissement de l'assiette fiscale et un renforcement de la lutte contre la fraude, dans une optique de réduction de la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure, (ii) la maîtrise et la fluidité de l'exécution budgétaire afin de placer le budget national au centre de la mise en œuvre de sa politique de développement et (iii) l'amélioration du contrôle interne et externe de l'utilisation des fonds publics dans une perspective de lutte contre la corruption et de redevabilité du Gouvernement.

Le secteur de la justice est confronté à de sérieux défis, énumérés lors des Etats Généraux de la Justice (5-9 août 2013). L'UE – dans un esprit de consolidation de ses programmes actuels - continuera à appuyer le renforcement de l'Etat de droit. Ce renforcement, conformément aux orientations prises par le Ministère de la Justice (Politique sectorielle 2011-2015 et PAP-CDMT 2012-2016) suppose la consolidation de l'indépendance de la justice, la promotion d'une justice de qualité pour tous et la promotion d'une justice pénale humanisée (réforme, formation, appui en réhabilitation/construction/équipements). L'objectif des actions envisagées est la consolidation de l'indépendance et de la performance de la justice avec des actions centrées sur : le développement des compétences professionnelles des acteurs de la justice ; l'appui à la mise en place d'un système d'aide légale. (Dans certains cas, la mise en œuvre de ces actions pourrait justifier la réhabilitation, la construction ou l'équipement d'institutions judiciaires.) L'accent est donc essentiellement mis sur le volet justice / justice criminelle. D'autres volets comme le volet policier de la Justice criminelle ou la réforme du système de sécurité sont appuyés par d'autres partenaires (Pays-Bas, France). Dans ce contexte, nous proposons une modalité opérationnelle de coopération déléguée avec un ou des Etats membres de l'Union européenne également actifs dans le secteur.

Par ailleurs, l'un des fondements de la consolidation de l'Etat de droit est la tenue d'élections transparentes et équitables : l'enveloppe du 11^{ème} FED pour le Burundi permettra de contribuer au financement des élections qui auront lieu en 2015 et en 2020. Pour les élections de 2015, la contribution pourra être mobilisée à travers le Fonds Commun Elections géré par le PNUD. Cet instrument – auquel par ailleurs la Belgique, la Suisse, la Norvège et le Pays-Bas se sont déjà engagés à contribuer – facilitera une mise en œuvre transparente, contrôlable et coordonnée, conjointement par le Gouvernement et les PTF, des actions envisagées. Lors de la mise en œuvre de cet appui, l'Union européenne prendra en compte les recommandations de la Mission d'Observation des Elections 2010.

Les différentes interventions envisagées au titre de ce secteur de concentration contribueront ainsi à couvrir les objectifs du cadre du New Deal liés aux revenus et services (PSG4), à la justice (PSG3) et à la légitimité politique (PSG1).

Renforcer la bonne gouvernance, l'Etat de droit et la stabilité, et donc une sortie du statut de fragilité, permettra de considérer l'utilisation de Contrats de Réforme Sectorielle (CRS) pour un ou plusieurs des secteurs couverts par ce PIN. Les progrès, parmi d'autres, dans la gestion des finances publiques, demeurent donc essentiels et seront évalués à travers un rapport PEFA.

1.2.4. Energie

L'existence d'un secteur de l'énergie durable dynamique est perçue comme le levier essentiel pour la relance de la croissance de l'économie burundaise. L'énergie constitue un des piliers clés de la Vision 2025 et du CSLP II. La disponibilité de l'énergie en quantité et en qualité suffisantes représente une des conditions incontournables pour répondre aux objectifs de (i) transformation et conservation de produits ruraux et entretien des outils et de conservation des denrées agricoles, (ii) extraction et transformation des minerais, (iii) développement et diversification des activités économiques, (iv) création d'un climat des affaires propice aux investissements dans le secteur privé et (v) amélioration des systèmes de santé/éducation ruraux. L'énergie est par ailleurs l'un des objectifs majeurs de l'aide européenne, comme le souligne le Programme pour le Changement.

Actuellement, plus de 90% de l'énergie pour les ménages burundais provient du bois dont la demande (qui dépasse 3 fois la capacité de régénération) est à l'origine d'une dégradation très importante de l'environnement. Les autres sources d'énergie (tourbe, solaire, géothermique, éolienne, hydrocarbures, biomasse, biogaz) sont peu développées ou trop chères (géothermie). D'après l'Atlas Hydro-électrique du Burundi finalisé le 17 octobre 2013 à l'aide de financements belges, le potentiel hydroélectrique du pays économiquement exploitable est estimé à 414 MW. Le secteur électricité est cependant caractérisé par une capacité de production extrêmement limitée, engendrant un déficit de fourniture permanent. Actuellement, la puissance installée est de 53 MW (y compris les centrales thermiques) avec 16 MW importés. La demande totale actuelle avoisine 210 MW.

Il est estimé que 20% des revenus (UNEP 2013) des ménages pauvres sont absorbés par l'achat d'énergies souvent inadaptées et polluantes (pétrole, bois-charbon, lampes à piles,...) qui contribuent de manière significative à des risques d'incendies et ont un impact négatif sur l'environnement et la santé. Une enquête a estimé que les ménages pauvres dépensent entre 8 000 et 10 000 BIF (entre 4 et 5 EUR) par mois pour ces énergies, ce qui représente une partie très importante de leur budget. De plus, seulement 4% des écoles et 20 à 30% des centres de santé ont accès à l'énergie électrique.

Les plus grands acteurs dans le secteur énergie sont l'Etat, la BAD, la BM, la Chine et les Pays-Bas (qui vont se retirer du secteur à partir de 2014). L'UE est active à l'échelle nationale avec environ 20 millions d'euros consacrés à des projets d'électrification de centres de santé et à la construction/réhabilitation de lignes de transmission. Au niveau régional, l'UE est fortement impliquée dans les gros projets d'investissements des centrales hydro-électriques Rusizi et Rusomu Falls.

Le coût total des interventions prioritaires pour le Burundi pour la mise en valeur de l'ensemble du potentiel national et régional en énergies renouvelables est estimé à environ 1 500 millions d'euros, mais le total de ce montant n'est mobilisable que sur le long terme. Entre temps un plan d'action initial, avec des étapes à court et moyen terme, est donc nécessaire pour passer de la crise grave actuelle, à une situation soutenant le décollage réel et durable de l'économie. Ceci nécessitera la préparation prioritaire d'un *Plan Directeur pour l'Energie* qui devrait également fournir le cadre institutionnel pour les interventions du 11ième FED (national) et qui par ailleurs s'intégrera à la stratégie globale de coopération énergétique UE-pays des Grands Lacs comme déclinaison sous-régionale du support de l'UE à l'initiative « Sustainable Energy for All – SE4ALL ».

L'appui au secteur énergie s'orientera donc autour de (1) des mesures d'accompagnement pour renforcer les capacités institutionnelles afin d'accélérer la mise en œuvre d'une vision d'ensemble sur un secteur énergie durable, compétitif et porteur de l'économie, (2) un appui à la réalisation ou la réhabilitation d'infrastructures de génération, de transmission et de distribution d'énergie telles que mises en priorité lors de la Conférence Sectorielle Energie des 28-30 octobre 2013 (le complexe

hydro-électrique Jiji-Mulembwe en *blending* avec la BEI, la BM et la BAD, ainsi que la réhabilitation de réseaux de distribution et de vieilles centrales hydro-électriques) et (3) l'amélioration de l'accès du monde rural à des énergies durables et renouvelables par la génération d'énergie décentralisée en monde rural. Pour renforcer les impacts des actions dans le domaines des secteurs de concentration 1 et 2 (développement rural, nutrition, santé), ce dernier domaine pourra couvrir le support à des activités dans le domaine de l'utilisation rationnelle du bois-énergie (bois de chauffe et charbon de bois) et la promotion d'autres sources d'énergies renouvelables au niveau des ménages et de centres de santé telles que le biogaz et le solaire.

L'identification des appuis à financer par le 11^{ème} FED sera entièrement basée sur (1) les priorités identifiées par le Gouvernement lors de la Conférence Sectorielle Energie des 28-30 octobre 2013 et qui incluent un calendrier pour la mise en œuvre des réformes institutionnelles essentielles du secteur, en combinaison avec (2) une exploitation raisonnée de l'Atlas Hydro-électrique du Burundi susmentionné afin de localiser de façon optimale les investissements contribuant au développement économique rural des secteurs santé et éducation. Par ailleurs, cet Atlas permettra l'identification des zones où le développement de micro-unités de production d'énergies renouvelables (par exemple le solaire), en dehors du réseau électrique pour les ménages ruraux et les infrastructures sociales périphériques, est le plus approprié.

Ces interventions contribueront à l'objectif du New Deal lié aux fondements économiques (PSG 4).

2. Aperçu financier (montants indicatifs)

Secteur	Mio EUR	en %
1. Appui au développement rural durable pour la nutrition	80	18.5
<i>Dont appuis institutionnels</i>	10	
2. Santé	87	20.1
<i>Dont appuis institutionnels</i>	7	
3. Renforcement de l'état et de ses institutions	143	33.1
<i>Dont appuis aux élections, à la justice, la réforme de FP</i>	28	
4. Energie durable	105	24.3
<i>Dont appuis institutionnels</i>	10	
Mesures d'appui à la société civile	7	1.6
Mesures d'appui à l'ON, FCT et visibilité	10	2.3
TOTAL	432	100

3. Soutien de l'UE par secteur⁹

3.1. Appui au développement rural durable pour la nutrition (80 millions d'euros – montant indicatif)

3.1.1. L'objectif général et les objectifs spécifiques

L'objectif général: contribuer à une réduction durable de l'insécurité alimentaire et de la sous-nutrition au travers d'interventions stratégiques (avec un effet de levier maximal sur la nutrition). Le soutien à ce secteur doit tenir compte de la protection des ressources naturelles et de la mise en œuvre de pratiques de gestion durable.

Les objectifs spécifiques: Quatre axes prioritaires ont été définis dans le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) dont deux sont retenus pour le 11^{ème} FED :

- OS 1 : renforcer les services publics pour permettre la mise en place d'un cadre propice au développement rural durable et à la sécurité alimentaire pour la nutrition.

⁹ Les résultats et indicateurs qui suivent ne comptent que les aspects majeurs. Pour une liste plus étendue voir Annexe 3 « Cadre d'intervention sectorielle ».

- OS 2 : faciliter l'accès aux moyens de production durable (y inclus à l'information) dans un contexte foncier sécurisé et d'équité genre améliorée.

3.1.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux résultats sont:

- R 1 : Les services publics régaliens effectivement délivrés par l'administration du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage sont améliorés et leur qualité est appréciée par les bénéficiaires. (Par exemple : les capacités de ce Ministère sont renforcées en incluant des actions menant à une approche sectorielle; la fourniture de données géographiques et statistiques agricoles, élargies à la production de données sur la santé nutritionnelle, sur la vulnérabilité des ménages et à la sensibilisation pour améliorer l'approche des ménages en matière de nutrition, continueront à être soutenues; le processus de réforme foncière est appuyé; des actions en faveur d'un bon fonctionnement de la plateforme multisectorielle pour la nutrition sont menées ; la recherche dans les domaines ayant un impact sur la nutrition est appuyée.)
- R 2 : L'accès aux moyens de production, de transformation et de conservation et aux informations (y compris celles relatives aux marchés, statistiques, la nutrition et la santé) est amélioré. Les ménages améliorent leur régime alimentaire (proportion de cultures nutritives produites et consommées).

3.1.3. Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

3.1.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

Le PNIA – adopté en novembre 2011 – représente le cadre stratégique de référence pour la priorisation et la planification des investissements dans le secteur agricole. Le processus d'élaboration du PNIA a suivi l'adoption le 24 août 2009 du Programme Détaillé pour le Développement Agricole en Afrique (PDDAA). Ce processus a eu lieu en synergie avec l'élaboration du CSLP.

Le Groupe Sectoriel sur l'Agriculture et le Développement Rural, présidé par le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, et co-présidé par les Pays-Bas (Chef de file des PTF), permet le partage d'informations et, la coordination entre partenaires et facilite souvent la prise de décisions.

La Programmation Conjointe UE démarrée en 2012, a permis à la Délégation de l'UE, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et la France de dégager une stratégie commune qui s'éloigne de l'approche projet pour aller vers l'approche sectorielle (actions communes en ce qui concerne l'accès aux intrants, la décentralisation ou l'appui à la réforme des ministères de tutelle). Dans le cadre de la programmation du 11^{ème} FED des opportunités de coordination en ce qui concerne l'agriculture, le genre et la nutrition, ont été identifiées notamment au niveau de la décentralisation et de la sécurisation foncière, de la santé et de l'accès à l'eau et à l'assainissement. En ce qui concerne l'accès au crédit rural, élément essentiel pour la production et la diversification rurale, un appui à la mise en place d'un fonds de garantie, en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds, serait envisageable, par exemple dans le cadre du Fonds d'Intensification Agricole.

Des complémentarités seront établies avec d'autres secteurs de concentration du 11^{ème} FED, à savoir, des actions en faveur de la maîtrise de la natalité et de l'amélioration de l'accès aux soins de base de qualité (à travers le secteur de concentration 2 - Santé) et des actions au niveau de la transformation et la conservation, et éventuellement de l'adduction d'eau potable à l'échelle locale (à travers le secteur de concentration 4 - Énergie). Par ailleurs, les lignes thématiques OSC/AL 2014-2017 viendront compléter les interventions prévues dans le 11^{ème} FED au niveau du développement rural par le financement d'actions pilotes visant l'application de la recherche au niveau du monde rural ; l'appui au renforcement des organisations paysannes et du monde rural dans le dialogue sectoriel ; l'appui aux communes en tant que prestataires de services et acteurs de gouvernance locale.

3.1.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement

La politique du Gouvernement est entièrement basée sur le PNIA qui sert comme référence pour guider ses propres priorités et investissements dans le secteur agricole. L'engagement du Gouvernement pour développer ce secteur est réel car 10.2% du budget national est dédié au secteur, et cette partie est en augmentation (même en terme absolu) pendant que les allocations à d'autres domaines ont été diminuées suite à la crise économique et financière mondiale. Malgré cet engagement, seulement 54% des besoins totaux du PNIA (estimés fin 2012 à environ 750 millions d'euros pour la période 2012 - 2017) sont actuellement satisfaits par le budget national.

3.1.6. L'évaluation environnementale

La majorité des interventions dans le domaine du développement ont un impact sur l'environnement, potentiellement négatif (intrants, aménagements,) ou potentiellement positif (adaptation à la variabilité climatique). Les actions dans ce secteur nécessiteront des évaluations environnementales appropriées et pour ce secteur, comme pour le secteur n° 4 (Energie), une évaluation stratégique de l'impact environnemental en ligne avec les recommandations de la Convention Rio de Janeiro 1992 (et suites) sera effectuée. Cette évaluation portera une attention particulière aux aspects utilisation/occupation des terres (déforestation) et risques liés au climat. Dans ce dernier contexte, elle devra particulièrement tenir compte du potentiel des interventions de contribution à l'adaptation et la résilience aux effets de la haute variabilité et faible prédictibilité des conditions de croissance (techniques culturales, variétés et leurs cycles de croissance, semences, stockage, transformation, aléa climatique).

Les enjeux environnementaux résident essentiellement dans la perte de biodiversité et dans la dégradation des ressources naturelles exploitables dont principalement les sols et les forêts. Les interventions financées par l'UE seront conçues de façon à ce que la mise en œuvre des deux Objectifs Spécifiques (renforcement des services publics et accès aux moyens de production) intègrent pleinement ces enjeux par exemple en encourageant l'amélioration de la fertilité organique des sols et la gestion durable des terres; une gestion durable du bois énergie; éviter l'utilisation excessive d'engrais chimiques, la pollution des cours d'eau et les impacts négatifs connexes sur l'environnement et la santé humaine.

3.1.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

La haute variabilité interannuelle du climat et les incertitudes qui en résultent peuvent sérieusement perturber et désorganiser les activités agricoles à majorité pluviale, et mettre en danger les acquis du programme si elles ne sont pas suffisamment prises en compte.

Dans le contexte institutionnel actuel, il y a peu de risque majeur pouvant sérieusement affecter la mise en œuvre du programme du développement rural : l'Etat est fortement engagé également en termes de % de budget national alloué au secteur (croissance relative et absolue) et en termes logistiques (facilités logistiques offertes aux programmes en cours). Le Groupe Sectoriel réunit tous les acteurs du secteur y compris la société civile, et il existe une coopération franche entre les principaux PTF (Allemagne, UE, CTB, Pays Bas, GIZ, FIDA, JICA, BM). Ce cadre devient ainsi la meilleure « mesure » pour atténuer des risques tels que : le désengagement partiel du Gouvernement suite à la crise économique ou le manque d'implication du Ministère concerné dans la coordination de l'aide.

3.1.8. La mise en œuvre

Plusieurs modalités opérationnelles sont envisagées. D'abord, une approche programme (projet et/ou coopération déléguée avec un Etat Membre) pour les actions visant le renforcement des capacités institutionnelles, la sécurisation foncière et la production des informations requises pour améliorer le processus décisionnel au niveau des producteurs, consommateurs et décideurs. Pour améliorer l'accès aux outils de production (intrants, semences, terre), mais aussi de transformation et de conservation, ainsi que l'accès aux résultats de la recherche et à des méthodes innovatrices), la possibilité d'élargir ou de capitaliser sur le Fonds Commun des Fertilisants et Amendements établi en 2013 sera explorée. Ce Fonds est opérationnel, est déjà soutenu par le Gouvernement, les Pays-Bas, l'Allemagne et l'UE,

et satisfait un nombre de préalables à l'utilisation d'un fonds commun pour des financements FED. Le Fonds pourrait évoluer vers un *fonds d'intensification* (qui constituera dès lors une base de l'accès aux moyens de production agricole). Il est ainsi attendu que la somme des contributions des Etats membres et l'UE mobilisés de manière concertée et complémentaire permettra d'atteindre la masse critique, nécessaire permettant une transition vers un Contrat de Renforcement Sectoriel vers la fin de la période de mise en œuvre du 11^{ème} FED. (Un programme d'accompagnement dans ce sens sera également mis en œuvre.).

3.2. Santé (87 millions d'euros – montant indicatif)

3.2.1. L'objectif général et les objectifs spécifiques

L'objectif général: contribuer à l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de base et le renforcement de la solidarité nationale

Les objectifs spécifiques:

- OS 1 : Maîtrise de la question démographique et réduction de la fécondité
- OS 2 : Renforcement des capacités et des performances du système Sanitaire, notamment : prestations de services, ressources humaines, financement (FBP, gratuité, CAM, Mutuelles) et leadership et gouvernance (Appui institutionnel).
- OS 3 : Promotion de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, dans le cadre de centres de santé et hôpitaux.

3.2.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux résultats sont:

- R 1: Diminution du nombre d'enfants par femme (Indice Synthétique de Fécondité) ; et disponibilité pour tous de méthodes de contraception modernes
- R 2: Amélioration de l'offre et de la qualité des soins ; disponibilité d'un personnel qualifié selon les normes dans chaque structure de soins ; renforcement et extension de la couverture de la protection sociale ; et Amélioration de la gestion des financements du secteur santé
- R 3: Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les centres médicaux en milieu rural et augmentation du nombre de CDS et d'hôpitaux de district raccordés

3.2.3. Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3

3.2.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

Le Comité de Pilotage du PNDS et le Cadre de Concertation des Partenaires pour la Santé et le Développement de la Santé (CPSD) assurent la coordination. Ces instances sont constituées de cadres de la santé et des secteurs connexes du Gouvernement, des PTF, des ONG et d'Associations du secteur privé. Le Secrétariat Permanent du CPSD est chargé de la coordination stratégique et technique du PNDS. Les PTF se réunissent sous l'égide du chef de file Santé (Ambassade de Belgique) en préparation des CPSD et afin de coordonner et partager les interventions. Le CCM (Mécanisme de Coordination Pays pour le Fonds Mondial Santé) est l'organe de coordination des financements du Fonds Mondial, les principaux donateurs y ont un siège en tant que membre ou suppléant à savoir l'UE (vice-président), USAID et ONUSIDA (membre), la France, l'OMS et l'UNICEF sont suppléants. En dehors de l'UE, la Banque Mondiale, la Coopération Suisse, USAID, la JICA et les agences de l'ONU sont également présents dans le secteur de la Santé. Les principaux domaines d'intervention actuels des EM de l'UE sont :

Belgique : 2011 : appui institutionnel au secteur de la Santé (17 millions d'euros sur 4 ans), 2012 : appui au système national d'information sanitaire (8 millions d'euros sur 7 ans). L'Ambassade de Belgique envisage des programmes qui auront surtout un objectif d'appui institutionnel à l'intérieur de ses programmes (décentralisation, formation, couverture universelle, financement du secteur et système d'information).

Coopération néerlandaise : Les Pays Bas visent à couvrir les besoins non satisfaits de planification familiale; d'améliorer l'accès des jeunes aux services de santé sexuelle et reproductive et les aider à faire des choix éclairés concernant l'attitude et le comportement sexuels et de réduire la violence sexuelle. (35 millions d'euro pour les années 2012-16).

Coopération allemande : l'Allemagne s'investit dans des programmes de renforcement des structures de santé notamment dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive; soutien au Plan National de la Santé Reproductive; appui à la formation initiale et continue en SDSR, amélioration de la qualité des services et appui à la coordination avec les autres secteurs ; rendre disponible des produits de santé de la reproduction et de la planification familiale ; marketing social pour la prévention du VIH/SIDA et pour le changement de comportement en matière de SR (environ 11 millions d'euros pour la période 2011-2015).

Coopération française : la France est principalement présente dans le domaine de l'Appui à la lutte contre le VIH-SIDA. Deuxième contributeur du fonds mondial, la France est membre du CCM Burundi. Plusieurs ONG françaises œuvrent dans ce domaine. Depuis 2006, environ 450 000 d'euros/an ont été alloués au renforcement de la lutte contre le Sida. En addition la Coopération Pays de la Loire-Burundi appuie la lutte contre les fistules obstétricales et les pathologies obstétriques.

3.2.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement

Il est primordial de rationaliser le financement du secteur, de renforcer les capacités du système de santé à travers une gestion rationnelle des ressources mais aussi de renforcer son leadership et la gouvernance du secteur. Les avancées en termes de déconcentration et décentralisation sont étroitement liées aux avancées du Ministère des Finances (CDMT macro et sectoriels). La mise en place d'un plan directeur pour le MSPLS est un des chantiers à entreprendre au plus vite.

3.2.6. L'évaluation environnementale

Si nécessaire, des évaluations de l'impact sur l'environnement seront effectuées à fin d'assurer que les activités proposées soient compatibles avec les actions et principes liés aux politiques du Gouvernement en matière de la gestion et de l'éducation environnementale, ainsi que de la sante publique (par exemple en ce qui concerne la gestion des déchets et de la pollution).

3.2.7 L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

A la suite des difficultés économiques que connaît ou que le pays pourrait connaître, il existe un risque de révision à la baisse du budget surtout pour les niveaux déconcentrés et décentralisés.

Aussi, il existe un risque d'augmentation de la prévalence, de recrudescence ou de nouvelle apparition de certaines maladies ou de leurs vecteurs, comme conséquence directe ou indirecte du déficit de la production alimentaire (malnutrition), du manque d'eau à la disposition de la population et de l'imprédictibilité / haute variabilité des conditions climatiques.

3.2.8. La mise en œuvre

Une modalité opérationnelle en deux phases est proposée. D'abord, une gestion partiellement décentralisée avec des projets (y compris en coopération déléguée) et/ou panier commun en association avec les EM et agences du SNU actifs sur place, afin de permettre une transition ensemble avec ces partenaires éventuels vers un Contrat de Réforme Sectoriel.

3.3. Consolidation de l'Etat de droit et sortie de la fragilité (143 millions d'euros)

3.3.1. L'objectif général et les objectifs spécifiques

L'objectif général: dans un contexte économique, social et politique fragile, les objectifs généraux de ce secteur sont de (i) contribuer aux efforts relatifs au maintien de la paix et au processus de stabilisation et de réhabilitation économique et à l'amélioration de l'outil de Gestion des Finances Publiques du Gouvernement et (ii) contribuer à la mise en œuvre des politiques et stratégies de

développement durable du Burundi, de conservation et bonne gestion des ressources naturelles du pays, à la mise en œuvre du CSLP et à la réalisation des OMD.

Les objectifs spécifiques :

- OS 1: la préservation de la stabilité du cadre macroéconomique
- OS 2: la consolidation des fonctions de base de l'Etat et l'amélioration des services offerts à la population à travers l'appui à la mise en œuvre du programme de réforme de la GFP
- OS 3: une justice indépendante, pour tous, et une justice pénale humanisée.
- OS 4: amélioration de la gouvernance économique et démocratique et la gestion durable des ressources naturelles.

3.3.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux résultats attendus sont :

- R 1: La stabilité macroéconomique est préservée et renforcée¹⁰
- R 2: La gestion des finances publiques est améliorée afin de favoriser l'exécution adéquate du budget, le contrôle et le respect des équilibres budgétaires et l'accroissement de la mobilisation des recettes par l'élargissement de l'assiette fiscale et la lutte contre la fraude
- R 3: Des services juridiques de qualité sont offerts à l'ensemble de la population.
- R 4: La paix, la sécurité et la lutte contre la corruption sont renforcées.

3.3.3. Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3

3.3.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

Le Cadre de Partenariat avec les bailleurs de fonds qui interviennent dans l'appui budgétaire assure le suivi de la réalisation des conditions de décaissement. Son comité technique se réunit une fois tous les deux mois pour apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre des réformes envisagées ainsi que la stratégie de gestion des finances publiques. Cet organe coprésidé par l'UE, est constitué par les hauts cadres de l'administration au sein du ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique, les représentants des services techniques spécialisées (SP/REFES, CNCA, ISTEEBU, CELON) ainsi que les bailleurs de fonds à savoir la BAD, la Banque Mondiale, le PNUD, la Belgique, la France, les Pays Bas, ainsi que le FMI. Il est envisagé d'associer l'Allemagne comme observateur. Dans le cadre du 11^{ème} FED, les partenaires réunis dans cet organe vont harmoniser leur approche, avec le soutien du Gouvernement, pour mettre en place une matrice commune d'indicateurs de suivi des décaissements. Des missions conjointes d'évaluation entre les partenaires techniques et financiers, aussi bien de l'appui budgétaire général que de l'appui budgétaire sectoriel, seront organisées dans la mesure du possible. Des revues sectorielles et annuelles seront envisagées sur base des indicateurs approuvés par les partenaires et le Gouvernement afin de renforcer la prévisibilité de l'appui budgétaire. L'UE consultera ses Etats membres sur des points d'intérêt commun dans la mise en place de la matrice d'indicateurs et de suivi, étant donné que les indicateurs utilisés et leur suivi peuvent être très utiles pour promouvoir des réformes dans de nombreux secteurs où ceux-ci sont engagés.

Des complémentarités entre les PTF (BM, BAD, UE, FMI, Belgique, France, Pays Bas, Allemagne) seront renforcées dans le suivi de l'exécution budgétaire et le renforcement des capacités des institutions concernées par la réalisation des indicateurs de suivi des différentes tranches de l'appui budgétaire. Ce renforcement améliorera l'efficacité du dialogue sur les politiques sectorielles.

3.3.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement

Le Gouvernement s'engage à limiter les risques en respectant les conditions générales d'éligibilité à l'appui budgétaire ainsi que la consolidation de la paix et de la sécurité. Il s'engage également à faciliter le suivi de ces critères en transmettant régulièrement à l'UE tous documents relatifs à leur évolution (projets de lois, manuels, rapports d'experts). Il contribuera au renforcement de la société

¹⁰ La maîtrise de l'inflation a un impact favorable sur la pauvreté et donc sur la sous-nutrition.

civile et du secteur privé par l'amélioration du cadre légal et réglementaire. Pour sa part, l'UE devra renforcer la coordination avec les autres bailleurs de fonds engagés dans l'appui budgétaire.

Le Gouvernement poursuivra et renforcera le dialogue politique avec l'UE conformément à l'article 8 de l'Accord de Cotonou où en particulier les progrès des réformes en matière de gouvernance économique et démocratique seront discutés ainsi que la situation de droits de l'homme, qui feront l'objet d'une attention particulière

3.3.6. L'évaluation globale des risques

Les risques sont, entre autres, liés à l'incapacité du Gouvernement à renforcer la paix et la sécurité dans le pays, ainsi qu'au non-respect et à la promotion insuffisante des valeurs fondamentales de l'UE à savoir la démocratie, la promotion de l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme, la gouvernance et la justice pour tous. Sur le plan économique, les risques principaux sont la dégradation de la situation macroéconomique et budgétaire, les évolutions négatives dans la gestion des finances publiques, et la défaillance dans la mise en œuvre de la politique nationale de développement (CSLP). Pour atténuer ces risques, il conviendra de renforcer le dialogue politique entre le Gouvernement et l'UE, de renforcer les capacités institutionnelles ainsi que la gestion satisfaisante du programme avec le FMI en vue du maintien de l'éligibilité à l'appui budgétaire.

3.3.7. L'évaluation environnementale

Le niveau de risque d'impact environnemental négatif lié à la politique de développement du Burundi sera évalué par l'Union Européenne lors de la formulation des programmes d'appui budgétaire successifs et de leurs décaissements. L'appui à la gouvernance et la primauté du droit sur les questions environnementales seront dûment pris en compte lors de la formulation des actions financées par l'UE.

3.3.8. La mise en œuvre

Les approches de mise en œuvre seront conformes aux types d'actions : Des projets pour les actions dans le domaine de la justice ; contribution au Fonds Commun Elections 2015 géré par le PNUD pour la contribution aux élections ; appuis budgétaires pour le State Building Contract ; projets pour les mesures d'accompagnement aux réformes des finances publiques.

3.4. Energie (105 millions d'euros – montant indicatif)

3.4.1. L'objectif général et les objectifs spécifiques

L'objectif général : contribuer à la croissance économique du pays en améliorant les performances et la durabilité du secteur de l'énergie par l'augmentation de l'accès des populations rurales et urbaines à des sources d'énergie durable et par la rationalisation de leur utilisation

Les objectifs spécifiques:

- OS 1 : Renforcer la gouvernance et les capacités de gestion des structures en charge du secteur de l'énergie, en particulier les énergies renouvelables, ainsi que leur viabilité et autonomie économiques et financières et à faible émission de carbone
- OS 2 : Contribuer aux investissements dans des infrastructures prioritaires nécessaires à la production, au transport et à la distribution d'énergie électrique à faible émission de carbone pour réduire le déficit et pour mieux répondre à la demande croissante
- OS3 : Renforcer les impacts des actions dans les domaines des secteurs de concentration 1 et 2 (développement rural, nutrition, santé), par un support à des activités dans le domaine de l'utilisation rationnelle du bois-énergie et la promotion de sources d'énergies renouvelables au niveau des ménages et de centres de santé. .

3.4.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux résultats attendus sont :

- R.1 : Le cadre institutionnel, légal et réglementaire permet la promulgation et la mise en pratique effective des lois et textes d'application et des stratégies et plans de développement favorables aux

investissements privés et au marché d'énergie durable et renouvelable ; le renforcement des capacités du Ministère de l'Energie et des Mines et les réformes engagées à la REGIDESO, à l'ABER, à l'ACR ont abouti à un modèle de gestion commerciale transparent et rentable, avec une politique de tarification reflétant les coûts mais pas prohibitif pour le petit consommateur ou acteur économique.

- R 2 : L'accès à l'électricité est amélioré suite à l'augmentation de la production, à la réhabilitation et à l'extension du réseau et des infrastructures associées (lignes, postes) ; l'accès de l'économie rurale (filiales productives, transformation, conservation) et du bien-être rural (santé, éducation, services ruraux, ménages) à l'énergie durable et renouvelable est amélioré.
- R 3 : une meilleure utilisation de l'énergie, en particulier la filière bois-énergie et les sources d'énergies renouvelables a eu un impact potentiel certain sur la nutrition et la santé.

3.4.3. Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3

3.4.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

Le Groupe Sectoriel Energie (GSE) réunit tous les partenaires du secteur de l'énergie. La Banque Mondiale co-préside le GSE mais le leadership pour les partenaires sera pris par l'UE à partir de 2014. Ce cadre permet à l'Allemagne (GIZ, KfW), l'UE, la BM, la BAD, JICA, AFD, le PNUD et aux Pays-Bas d'avoir un dialogue régulier avec la Deuxième vice-présidence, le Ministère de l'Energie et des Mines et ses agences et institutions. Le GSE a validé le Document d'Orientation stratégique préparant la Conférence Sectorielle Energie d'octobre 2013 qui servira comme base pour l'identification des actions à mener aussi bien dans les domaines des mesures d'accompagnement (réformes, renforcement de capacités, ..) que dans le domaine des investissements prioritaires et l'amélioration du rapport demande/offre bois-énergie.

A la sortie de la guerre en 2005, la BM, la BAD et la Chine ont aidé le pays à rétablir un minimum de services à travers des opérations de réhabilitation d'urgence. L'Allemagne a financé des études et va cofinancer des infrastructures. L'UE a financé quelques investissements de taille relativement petite (électrification de centres de santé, assistance technique, par exemple) mais est surtout actif dans des co-financements d'infrastructures dans le cadre régional. La Banque Européenne d'Investissement et l'Union européenne collaborent dans le cadre du projet hydro-électrique JIJI et MULEMBWE qui va doubler la capacité actuelle de production du Burundi, initiative à laquelle la BM et la BAD se sont par ailleurs jointes. Le PNUD a été actif au niveau d'études et de l'assistance technique. Les Pays-Bas ont financé des audits et des études sur la réorganisation de la REGIDESO. La GIZ est active pour les foyers améliorés. L'Allemagne et les Pays-Bas dans le cadre du partenariat EnDev à travers la GIZ appuient les populations à exploiter les énergies renouvelables, tout comme l'IFDC.

3.4.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement

Le Gouvernement s'est engagé, calendrier à l'appui, dans un vaste programme de réformes sectorielles. Il a également décidé de financer sur son propre budget la construction de la centrale de MPANDA (10.4 MW). Le Gouvernement, après avoir mis en place un certain nombre de lois pour créer un cadre approprié pour les investissements s'est engagé lors de la Conférence Sectorielle Energie qui s'est tenue à Bujumbura les 28-30 octobre 2013 de préparer et promulguer les textes d'application et les moyens nécessaires pour que les structures actuelles (REGIDESO, ABER, ACR) fonctionnent de façon à produire les résultats escomptés. Ainsi, de nombreuses actions sont en cours, par exemple : la préparation des décrets d'application de la Loi de 2000 afin qu'elle puisse entrer en vigueur et que les financements privés soient facilités; la préparation de modèle de contrat de concession pour les petites centrales et d'un Cahier des Charges pour promouvoir la libéralisation du secteur de l'électricité ; la diffusion des textes actuels régissant le secteur de l'énergie afin de stimuler l'intérêt des bailleurs et du secteur privé ; la préparation d'une législation sur les concessions et leur mode d'octroi ; la rédaction d'un Code de l'Energie prévoyant l'élaboration et la mise à jour périodique d'une planification et une gestion intégrée de toutes les ressources énergétiques du Burundi (biomasse, hydrocarbures, électricité, tourbe, énergies renouvelables).

3.4.6. L'évaluation environnementale

Les enjeux environnementaux résident essentiellement dans la perte de biodiversité et dans la dégradation des ressources naturelles exploitables dont principalement les forêts. Les interventions de l'UE intégreront pleinement ces enjeux afin de limiter leur pression sur les écosystèmes naturels. Les actions dans ce secteur nécessiteront des évaluations environnementales appropriées et pour ce secteur, comme pour le secteur N° 1 (développement rural), une évaluation stratégique de l'impact environnemental en ligne avec les recommandations de la Convention Rio de Janeiro 1992 (et suites) sera donc effectuée. Cette évaluation donnera une attention particulière aux aspects utilisation/occupation des terres (déforestation) et risques liés au climat. Dans ce dernier contexte, elle devra particulièrement prendre en compte le potentiel des interventions de contribution à l'adaptation et la résilience aux effets de la haute variabilité et faible prédictibilité des alimentations en eau des centrales hydro-électriques. La mesure dans laquelle le secteur de l'énergie intègre les impacts de la très haute variabilité interannuelle du climat et la mesure dans laquelle la politique énergétique favorise l'utilisation de technologies propres seront de nouveau prises en compte dans les phases d'identification / formulation.

En plus, toute intervention de l'UE sera systématiquement précédée par une série d'études approfondies, selon les étapes suivantes : identification, formulation, pré-faisabilité, faisabilité technique, économique et financière, études géotechniques, géologiques, hydrologiques, études de marché, étude du cadre institutionnel, études d'impact environnemental et social et des mesures de sauvegarde, études de la stratégie de sortie et des mesures de durabilité.

3.4.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

Le retard ou le non-respect partiel ou total du calendrier des réformes sectorielles retenues, pour mettre en place les lois et les structures attendues, constitueront un risque majeur de l'intervention sectorielle. Dans ce cas, pour atténuer ce risque, le dialogue politique et sectoriel sera renforcé, de même que le renforcement des capacités des institutions concernées, pour les encourager à mettre en place le cadre approprié favorable aux investissements publics et privés.

Actuellement, une partie du déficit est comblé par des centrales diesel, louées par le Gouvernement et cofinancées par des bailleurs jusqu'à avril 2015. Cependant, il est peu probable que les investissements annoncés résultent en une capacité supplémentaire d'électricité avant 2017 au plus tôt. Les centrales diesel devront donc continuer à assurer le complément jusqu'à approximativement mi-2017, et ceci pourrait résulter en des demandes d'appui de la part du PIN.

3.4.8. La mise en œuvre

La mise en œuvre suivra une approche globale couvrant ainsi tous les aspects du secteur, y compris la gouvernance, les tarifs, les normes, la régulation pour l'émergence d'un secteur autosuffisant, mené à terme par le secteur privé comme principal acteur. Les interventions contribueront à réhabiliter et préparer le réseau national pour les interconnexions avec les réseaux des pays de la région ainsi que les grandes centrales régionales en cours de développement, assurant ainsi une plus grande complémentarité avec les programmes régionaux d'énergie. Pour l'électrification rurale, les associations de techniciens et opérateurs privés locaux au niveau des collines et des communes seront nos interlocuteurs, avec un accent particulier pour les associations de femmes et/ou des jeunes.

La mise en œuvre des actions se fera à travers des programmes (approche projet et/ou coopération déléguée avec un ou des organismes des Etats Membres). Le « blending » avec les ressources financières d'autres partenaires sera favorisé (par exemple avec la BEI pour la construction du complexe hydro-électrique Jiji-Mulembwe). La Facilité Assistance Technique (énergie) sera utilisée pour effectuer des études de faisabilité, des travaux préparatoires de base (par exemple préparation du Plan Directeur Electricité) ou pour fournir d'autres assistances techniques au secteur.

4. Appui à la société civile

En conformité avec l'Accord de Cotonou et son annexe IV, un montant indicatif d'un maximum de 7 millions d'euros pourra être affecté au soutien des organisations de la société civile.

L'Union européenne souhaite poursuivre son ferme engagement auprès de la société civile burundaise afin de l'accompagner dans ses efforts de structuration et de professionnalisation en vue d'une participation toujours plus solide aux processus de définition, de suivi et d'évaluation des politiques publiques de développement du pays. Ce travail a démarré dans le cadre du 9^{ème} FED (projet ARCANE), s'est poursuivi dans le cadre du 10^{ème} FED (Projet OSCAR) et a été complété pendant cette période par les lignes thématiques ANE, EIDHR et IFS.

Le 11^{ème} FED devra donc capitaliser sur les acquis de ces précédents appuis tout en veillant à soutenir des actions ayant le plus d'impact possible au niveau de la contribution de la société civile aux grands processus nationaux et sectoriels en cours pour la période. Les activités seront donc moins nombreuses que lors de nos interventions précédentes mais chercheront un effet direct au niveau du dialogue et des débats politiques. Pour ce faire, un appui à la mise en réseau et à la structuration des organisations de la société civile ainsi qu'un renforcement de leurs capacités à la fois techniques et de plaidoyer dans leurs domaines d'intervention seront essentiels.

Par ailleurs, le 11^{ème} FED devra également poursuivre l'amélioration du contexte législatif, institutionnel et politique dans lequel évolue la société civile burundaise. Les lois régissant les organisations de la société civile (y compris les médias) ainsi que les mécanismes institutionnels leur permettant d'intervenir au niveau des politiques publiques sont en effet des éléments essentiels qui doivent leur permettre de contribuer au mieux au développement politique, économique et social du pays.

Finalement, le 11^{ème} FED devra aussi poursuivre l'appui aux médias qui constituent un groupe clé dans le renforcement de la démocratie au Burundi. Ici, le professionnalisme ainsi que la viabilité des médias devront être abordés afin de renforcer leur rôle dans le développement du pays.

Ces appuis sont conformes à la « *Communication sur la société civile 2012* », qui identifie clairement les trois axes d'intervention dans ce domaine (environnement favorable pour la Société Civile, une participation significative dans les structures et politiques nationales de pays partenaires et dans les processus internationaux, augmentation de la capacité des OSC locales à remplir leur rôle en tant qu'acteurs indépendants d'un développement plus efficace) et indirectement avec la *Communication « Lutte contre la corruption dans l'UE 2011 »*.

La société civile sera également associée à la mise en œuvre de certaines activités des secteurs 1, 2 et 4. Elle pourra, par exemple, contribuer à la diffusion des informations économiques prévue dans le secteur 1, l'opérationnalisation de radios rurales avec des émissions agricoles spécifiques. Il serait également envisageable de lui confier un rôle plus actif dans le suivi-évaluation des actions réalisées dans le cadre des quatre secteurs de concentration.

5. Enveloppe B

L'allocation d'enveloppe B pour besoins imprévus sera de zéro euro jusqu'à l'émergence d'un besoin. En cas de nécessité, une décision de financement destinée à couvrir un besoin de financement imprévu et urgent devra être prise, indépendamment du statut de l'allocation B indicative mentionnée.

4. Autres mesures d'appui

4.1. Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions

Un montant indicatif de 5 millions d'euros est prévu pour la Facilité de Coopération Technique FCT. Dans la perspective de la mise en œuvre du PIN du 11^{ème} FED, la FCT aura un rôle fondamental. Elle facilitera la coordination de l'aide, la préparation et la mise en œuvre des projets dans les différents secteurs de concentration de la coopération européenne dans l'esprit des principes de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. A travers le financement des études, de l'Assistance Technique

ponctuelle, des évaluations et les audits ainsi que les actions de sensibilisation et de formation des acteurs de la coopération l'objectif global de la FCT sera de maximiser l'efficacité, l'efficacités et l'impact de l'aide au Burundi en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement économique et social. Elle ne peut être utilisée ni pour financer de petits projets dans des secteurs additionnels aux secteurs sélectionnés ni pour des actions liées aux questions transversales.

En termes de résultats attendus, il s'agira de vérifier si :i) les projets et programmes financés par le 11^{ème} FED sont préparés ; ii) les acteurs clés de la coopération sont sensibilisés sur les questions générales de développement, les questions commerciales et politiques de l'UE par le biais des actions de formations ; iii) les projets et programmes FED sont correctement exécutés.

4.2. Appui à l'ordonnateur national

Un montant indicatif de 5 millions d'euros est prévu pour appuyer l'Ordonnateur National du FED. La Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED (CELON) a été mise en place en vue de faciliter l'exécution de l'ensemble de l'enveloppe financière mise à la disposition du Burundi par le FED. De manière spécifique, l'appui à l'ON doit permettre que la totalité des projets FED soit identifiée, formulée, instruite, mise en œuvre et suivie par les différents ministères et agences en cohérence et complémentarité avec les programmes financés par les autres bailleurs de fonds. Dans ce cadre, l'appui à l'ON facilitera la disponibilité de l'information stratégique pour cet interlocuteur principal de l'UE et la coordination des actions de l'Union Européenne et de l'aide en général.

L'appui à l'ON devra permettre le renforcement des capacités en management et en procédures contractuelles et financières du FED pour la CELON ainsi que la mise à sa disposition des moyens techniques, financiers et humains adéquats, prenant en compte l'importance du portefeuille à gérer durant la période de mise en œuvre du 11^{ème} FED. Pour consolider les acquis des appuis antérieurs et tenir compte de l'état de fragilité du pays, il est tout à fait judicieux que le FED continue à appuyer l'Ordonnateur national ainsi que, via ses services, les structures en charge de la coordination de l'aide. Cela lui permettra de s'acquitter adéquatement de son rôle et de s'assurer, au regard du contexte politique, économique et financier du pays, que la gestion de l'enveloppe allouée au Burundi est efficace.

Annexe 1. Aperçu du pays

1. Situation sociale et de pauvreté (octobre 2013 : 1 EUR vaut environ 2100 BIF)

En termes de développement humain le Burundi est placé 178/187 pays en 2012 (il était 185^{ème} sur 187 pays en 2011). La position du Burundi était stable depuis 2006. (La moyenne mondiale 2012 est de 0.693 et 0.475 pour l'Afrique Sub-saharienne. Rapport 2013.

Les dernières analyses de la pauvreté qui ont eu lieu dans le pays (Enquête QUIBB de 2006) révèlent que 67% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Avec une ligne de pauvreté monétaire journalière estimée à 424 BIF par tête en milieu rural et à 627 BIF par tête en milieu urbain, la pauvreté touchait environ 69% de la population rurale et 34% de la population urbaine en 2006.

Le rapport conjoint PNUD –Burundi de 2010 sur les OMD montre que les possibilités d'atteindre les cibles à l'horizon 2015 sont faibles. Néanmoins, des progrès ont été enregistrés au niveau de l'éducation primaire pour tous où on enregistre un taux de scolarisation au primaire de 96.1 % en 2010 et un taux d'alphabétisation des personnes de 15 à 24 ans qui se situe à 78% en 2010. Il en est de même pour l'élimination des disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire (97% en 2009 pour le primaire et 72% en 2009 pour le secondaire). Le Burundi pourra également maîtriser à l'horizon 2015 le paludisme et les autres maladies comme l'indiquent les résultats encourageants sur ces indicateurs.

Le rapport de progrès vers la réalisation des OMD positionne le secteur agricole dans l'OMD1 et montre que les chances de réalisation de leurs cibles sont improbables d'ici 2015. Les causes sont à la fois conjoncturelles (liées à la crise de plus de 15 ans) et structurelles. La situation nutritionnelle est en recul suite à des facteurs tels que les aléas climatiques et la baisse de la fertilité des sols. En matière d'eau potable, le rapport d'évaluation de la mise en œuvre des OMD de 2010 signale les progrès enregistrés. En 2005, le taux d'accès à l'eau potable était en moyenne nationale estimé à 64,3% alors qu'il était d'environ 47% en 2000.

La plus grande source d'énergie pour les habitants reste le bois-énergie, dont la demande (qui dépasse 3 fois la capacité de régénération) est à l'origine d'une dégradation très importante de l'environnement. Dans l'ensemble, la part de l'électricité dans le bilan énergétique est de 4%, ce qui constitue un handicap pour toute croissance économique.

Pays enclavé qui se trouve à 1200 km des côtes de l'Océan Indien et avec un relief accidenté et un climat peu propice à la durabilité des investissements routiers, 80% des importations/exportations de/vers le Burundi sont cependant transportés par route et ce pourcentage va probablement rester longtemps justement à cause de l'emplacement géographique enclavé et du faible développement des autres modes de transport. Il en résulte que 60% des coûts de la valeur marchande des biens importés couvre les frais de transport, ce qui en fait les plus chers à la tonne/km du monde.

Selon le rapport *Doing Business 2014*, le Burundi a fait des avancées significatives dans la mise en œuvre des réformes réglementaires visant à améliorer les règles qui sous-tendent les activités du secteur privé. Cela a permis de créer des incitations de nature à créer un terrain acceptable pour la réalisation des affaires. Ainsi, des meilleures performances ont été enregistrées au niveau de l'octroi des permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, le commerce transfrontalier et l'exécution des contrats.

2. Situation macro-économique

La persistance d'un environnement économique international peu favorable et la compression des appuis extérieurs ont continué à freiner l'élan de croissance économique réalisée depuis 2010. En effet, le taux de croissance de 4,2% réalisé en 2011 a subi une légère baisse pour s'établir à 4,0% en 2012. Ce taux de croissance du PIB pourrait atteindre 4,5% pour l'année 2013. Ce ralentissement économique est imputable aux faibles performances du secteur agricole, au recul de la production industrielle, au déficit énergétique et au recul des activités du secteur secondaire.

Les opérations financières de l'Etat pour l'année 2012 sont marquées par une gestion prudente, en raison des incertitudes qui continuent à peser sur l'environnement économique international, la dépréciation du taux de change et de la persistance des niveaux élevés des prix des produits pétroliers.

La position budgétaire s'est affaiblie surtout en raison de la contreperformance des recettes et au décaissement tardif et/ou à l'absence de l'appui budgétaire surtout pour l'année 2012. Par ailleurs en 2013, l'adoption d'une nouvelle loi de l'impôt sur le revenu et l'octroi des crédits d'impôts et des exonérations se sont traduits par des manques à gagner d'environ 1% du PIB annuel.

S'agissant des dépenses de l'Etat, elles se sont élevées à 1189,5 milliards de BIF en 2011 pour se fixer à 1 269,8 milliards de BIF en 2012, soit une augmentation de 80,3 milliards.

Au total, l'exécution du budget 2012 fait ressortir un définit global de 132,9 milliard BIF résultant concomitamment d'une baisse des ressources attendues et du gonflement des dépenses. La résorption de ce déficit a été rendue possible par le recours aussi bien au financement extérieur qu'au financement intérieur à hauteur de 58,2 milliards de BIF et de 75,2 milliards de BIF respectivement.

L'inflation s'est maîtrisée depuis 2012 suite à une maîtrise de la masse monétaire. Le crédit à l'économie s'est accru suite à l'amélioration des conditions de liquidités dus principalement à la révision à la baisse du taux directeur de la Banque centrale. L'inflation à fin de période pour l'année 2012 est de 11,8%.

La balance courante du compte extérieur est demeurée négative et de surcroît, n'a cessé de se creuser (19% du PIB en 2012), suite à l'augmentation constante et plus rapide des importations par rapport aux exportations. Cependant, ce déficit a été compensé par l'excédent des comptes financiers et de capital résultant des entrées de capitaux (augmentation du volume et de la valeur des exportations du café dues aux gains des activités caféïques et l'amélioration des cours mondiaux de cette culture).

Les réserves officielles brutes ont connues une nette augmentation à la fin de l'année 2012, soit l'équivalent de 3,9 mois d'importations de biens et services.

Marquée par une dépréciation continue à partir de juillet 2011, la monnaie nationale a continué à perdre sa valeur par rapport aux devises étrangères durant toute l'année 2012 et pendant le premier semestre 2013. Par rapport au dollar américain, le taux de change officiel du BIF est passé de 1 246,40 en juillet 2011 pour s'établir 1 544,72 à fin décembre 2012.

Les principaux indicateurs macro-économiques sont :

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012*
% Croissance du PIB réel	4,5	3,5	3,8	4,2	4,0
Taux d'augmentation du prix du PIB (déflateur du PIB)	25,1	12,5	7,8	14,3	15,4
Taux moyen d'augmentation des prix de consommation	24,4	10,6	6,4	9,7	17,9
Termes de l'échange (variation; détérioration=)	3,4	19,6	-2,9	-9	-17,9
Allègement de la dette multilatérale (en % du PIB)	3	65,3	0	0	0
PIB au prix de marché en milliards de BIF	1.386	2.233	2.495	2 971	3 566
PIB nominal par tête (en US dollars)		224	245	255	270
Prix du café (US \$ cents par livre)	138	142	194	273	188
Dépenses Etat central		37,2	41,0	40,4	35,6
dont : achat net d'actifs non financiers		12,4	12,0	15,5	14,1
Déficit public engagement (hors dons)	-17,8	-13,5	-27,8	-28,7	-28,4
Déficit public engagement (y compris dons)	-2,1	-6,4	-11,8	-11,1	-11,9
Balance courante		-11,5	-9,9	-14,8	-16,3
Balance des paiements		3,0	0,7	-0,8	-0,2
Dette extérieure		21	22	39,7	35,6
Service de la dette par rapport aux exportations		1,7	1,4	4,2	6,0
Réserves officielles en mois d'importations		4,9	4,7	3,3	3,9

* prévision

Source: FMI, Burundi, Third Review Under the Extended Credit Facility Arrangement and request for modification of criteria performance –Staff Report IMF Country Report n°13/288, September 2013.

Annexe 2. Matrice des donateurs présentant les dotations indicatives par secteur (mise à jour en cours)

Annexe 2 - Matrice des donateurs présentant les allocations indicatives* par secteur en Euros (sauf indication contraire) pour la période 2011-2015

Axes du CSLP II		AXE 1: renforcement de l'Etat de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion de l'égalité du genre					AXE 2: transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emploi					AXE 3: amélioration du taux d'accès et de la qualité des services de base et renforcement du socle de la protection sociale				AXE 4: gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable			
Secteurs	Baillleurs	Appui budgétaire	Finances publiques	Gestion prudente des contentieux liés au passé et prévention des conflits	Renforcement de la sécurité	Renforcement de l'Etat de droit	Promotion de la bonne gouvernance	Agriculture	Energie	Infrastructures	Secteur privé	Intégration régionale	Appui aux groupes vulnérables	Jeunesse et sport	Education	Santé	Eau et assainissement	TOTAL	
	ACBF						33.748											33.748	
	Allemagne			7.500.000	3.369.000		14.130.000	8.265.000	30.500.000		400.000		2.260.000			10.959.118	56.805.400	134.188.518	
	BADEA									6.088.781								6.088.781	
	BAD	51.000.000	7.500.000				9.300.000	9.345.000.000	70.050.000	266.040.000								10.500.000	423.735.000
	Banque mondiale	27.795.797			9.562.809		10.160.686	35.276.177	49.828.551	60.152.189	23.017.931				4.563.556	8.763.658	10.509.759	239.631.113	
	Belgique		194.735	8.013.359	4.733.322	12.870.651	12.588.036	46.377.440		16.546.037	940.104	6.000.000	9.480.577		34.287.803	36.828.141	918.405	189.778.610	
	CE	58.125.000		773.841			11.451.508	40.500.000		50.000.000			5.439.505	150.000	1.642.989	26.000.000		194.082.843	
	France	2.155.268			1.195.000	500.000	617.000	1.200.000	250.000		400.000		735.000	100.000	11.065.646	3.220.000	560.000	21.997.914	
	GAVI ***															14.420.602		14.420.602	
	Global Fund ***															153.787.375		153.787.375	
	Japon								1.872.456	4.057.182			341.394		162.325	49.523		6.482.880	
	Nations Unies**				67.064.580					262.052.347				256.670.157				585.787.084	
	OPEP						1.447.994	2.171.991		9.311.466						1.447.994		14.379.445	
	Pays-Bas	10.400.000	1.180.000	864.000	36.846.937		3.109.836	47.605.249	5.000.000		1.634.724					15.968.103		122.608.849	
	Royaume Uni						1.987.611					5.709.166			11.018.581	558.666		19.274.024	
	Suisse ****			237.000	6.000.000	632.750	20.156.144	12.450.000	4.428.261	5.000.000			3.040.900		1.250.000	14.735.000	3.150.000	71.080.055	
	USA				2951356	1223360	1.445.094	4029442			565804	703432	44706162		1506262	48.393.398	2370260	107.894.570	
	Autres			13095431		900208	2831424	1988236			1089258				1261529		7340995	28.507.081	
	Total par secteur*****	149.476.065	8.874.735	97.548.211	64.658.424	27.578.477	77.807.573	471.260.882	161.929.268	417.195.655	28.047.821	12.412.598	322.673.695	250.000	66.758.691	335.131.578	92.154.819		

* ce tableau reprend les données fournis par le CNCA pour la période 2011-2015 en tenant compte des corrections faites par certains bailleurs.

** les données sont les estimations hors suivi -évaluation et communication (fonds disponibles + fonds à mobiliser) exprimées en dollars dans le cadre de la programmation révisée UNDAF pour la période 2012-2016

*** Pour GAVI et Global Fund, et la BAD, les données sont exprimées en dollars

**** Pour la suisse, les données sont exprimées en CHF

***** les totaux par secteurs ne sont pas significatifs étant donné que les montants sont exprimés en unités monétaires différentes

Annexe 3. Cadre d'intervention sectorielle

Les résultats, indicateurs et moyens de vérification spécifiés dans cette annexe peuvent devoir évoluer pour tenir compte de changements intervenant pendant la période de programmation.

Les niveaux de référence (baselines) seront inclus dans les documents d'action

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Moyens de vérification</i>
Secteur 1 : Appui au développement rural durable pour la nutrition		
<i>Objectif Général :</i> Contribuer à une réduction durable de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition chronique au travers d'interventions stratégiques (avec un effet de levier maximal) de développement rural	% d'enfants de – de 5 ans malnutris (chronique)	Enquêtes ménages, santé, etc. (statistiques nationales).
OS 1 : renforcer les services publics pour permettre la mise en place d'un cadre propice au développement rural et à la sécurité alimentaire		
1a) Les capacités du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAGRIE) sont renforcées en incluant les actions pertinentes menant à une approche sectorielle.	1a1) Adoption d'un document de stratégie de réforme, d'un plan opérationnel, d'un plan de formation et de leurs calendriers par le Ministère de l'Agriculture et de l'élevage, et ceci avant le 31 décembre 2017.	Plan opérationnel de réformes
1b) La fourniture d'informations en appui à la quantité et la qualité de production rurale et en appui à la prise de décisions (données statistiques/ géographiques de base, prix des denrées, diversité des marchés) est appuyée	1b1) Nombre d'enquêtes agricoles réalisées à chaque saison agricole; 1b2) Nombre de messages et mises à jour d'informations visuels ou audio sur les marchés visuels ou audio diffusés;	Presse, sites internet, affiches, ... Diffusion des résultats des enquêtes agricoles
1c) Le processus de réforme foncière est appuyé	1c1) Un observatoire national sur la mise en application du code foncier est mis en place avant le 31 décembre 2017 par le Ministère tutelle du Programme National Foncier. 1c2) Nombre de services de l'État en charge de la gestion foncière modernisés et déconcentrés (l'échelle provinciale).	- Rapport de l'Observatoire sur le foncier - Rapports sur la mise en œuvre de la réforme foncière - Enquête des usagers- Rapports de la Société civile

1d) La participation et animation de la plateforme multisectorielle pour la nutrition est assurée et le secrétariat SUN-REACH est appuyé	1d1) Nombre d'acteurs activement impliqués dans la mise en œuvre du processus SUN national, par rapport à la situation de référence après son établissement en 2013.	PV des réunions
1e) La recherche agricole et pastorale est appuyée en vue de son application au niveau rural	1e1) Nombre de recherches et d'innovations dont les résultats ont trouvé à partir de 2015 une « traduction » en termes de vulgarisation rurale ;	Enquête agricole/enquête ménages Rapports ISABU, Faculté Sciences Agronomiques, CNTA, IAR.
OS 2 faciliter l'accès aux moyens de production (y inclus à l'information) dans un contexte foncier sécurisé et d'équité genre améliorée		
2a) L'accès aux intrants agricoles et vétérinaires est amélioré	2a1) Taux de couverture du pays ou des zones retenus par de boutiques d'intrants / centres de services équipés en moyens de productions et fournissant des informations ; 2a2) % de ménages ayant accès aux intrants de qualité	Enquête agricole; enquête ménages (à réaliser dans la cadre du FED en collaboration avec les services nationaux concernés et avec UNICEF).
2b) La fourniture d'informations en appui à la production rurale et en appui à la prise de décisions au niveau des ménages est appuyée (méthodes culturelles en adéquation avec les exigences et risques environnementaux et climatiques, diversification, nutrition, santé, équité genre, etc.)	2b1) Nombre de messages et mises à jour d'informations visuels ou audio sur les marchés diffusés ; 2b2) Nombre de diffusions (radio rurale & nationale, TV, brochures, affiches, SMS, ...) par an reprenant les informations listées sous 2b) ci-contre, par rapport à la situation de référence en 2014.	Enquête agricole; enquête ménages (à réaliser dans la cadre du FED en collaboration avec les services nationaux concernés et avec UNICEF).
2c) La sécurisation foncière est appuyée au travers d'actions concrètes	2c1) % de terres enregistrées au cadastre par rapport à la situation de 2014.	Registres fonciers communaux
Secteur 2 : Santé		
OS 1 : Maîtrise de la question démographique et réduction de la fécondité		
1a) Diminution du nombre d'enfant par femme (Indice Synthétique de Fécondité)	1a1) Indice synthétique de fécondité (ISF) 6,4 en 2011)	Enquêtes DHS
1b) Rendre l'accès à la médecine procréative universelle (OMD5.B)	1b1) % des structures de santé offrant des services de santé reproductive	Statistiques MSPLS
1c) Les méthodes contraceptives modernes sont mises à la disposition de la population	1c1) Taux de prévalence contraceptive (OMD 5.3) (26% en 2012) ; nombre de mois de rupture de stocks.	Enquêtes DHS
OS 2 : Renforcement des Capacités et des Performances du Système Sanitaire (quatre piliers sur six : Prestation, RH, Financement et Gouvernance)		

2a) Amélioration de la qualité et de l'offre et de la qualité des soins au niveau des centres de santé (PMA) et des hôpitaux de district (PCA)	2a1) % des Formations Sanitaires qui offre des soins et des services répondant aux critères de qualité 2a2) Taux d'utilisation des services curatifs (0,18 consultation / habitant / an, 2011)	Statistiques MSPLS
2b) Chaque structure de soins dispose d'un personnel qualifié selon les normes	2b1) % des Formations Sanitaires dont le personnel répond aux normes	Statistiques MSPLS
2ca) Renforcement et extension de la couverture de la protection sociale (CAM et Mutuelles communautaires)	2c1) Taux de couverture de la population en assurance maladie	Statistiques CAM
2cb) Sécurisation du Financement Basé sur la Performance couplé à la gratuité afin de faciliter l'accès aux soins pour les femmes enceintes les enfants de <5 ans	2c2) % du financement de l'état alloué au coût du FBP	Comptabilité FBP
2da) La gestion des financements du secteur santé est améliorée	2d1) % des unités de prestation auditées qui appliquent correctement les procédures de gestion	Rapports d'audit
2db) Amélioration de la transparence, de l'équité et de l'efficacité des allocations des ressources financières	2d2) % du financement de l'état précisé dans le CDMT qui est assuré dans la loi budgétaire	Rapport d'exécution de la loi des Finances
OS 3 : Promotion de l'Accès à l'Eau Potable		
3a) Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural	3a1) % de la population rurale ayant accès à l'eau potable	Enquêtes ménages Rapport de la Société civile
3b) Augmentation du nombre CDS raccordés aux réseaux de distribution d'eau potable	3b1) % des Centre de santé bénéficiant d'une adduction en eau potable.	Statistiques MSPLS
3c) Augmentation du nombre d'hôpitaux de district raccordés aux réseaux de distribution d'eau potable	3c1) % des Hôpitaux de district bénéficiant d'une adduction en eau potable.	Statistiques MSPLS
Secteur 3: Bonne Gouvernance et Consolidation de l'Etat de droit		
OS 1 : Préservation et le renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique		
1 a) L'inflation est maîtrisée	Taux d'inflation	Indice des Prix à la Consommation

2 b) Le taux de change est stabilisé par rapport aux principales devises	Taux de change	(ISTEEBU)/ rapports FMI/ Statistiques de la Banque Centrale/ Analyse de soutenabilité de la dette de la Banque Mondiale
3 c) Le risque de détresse de la dette est minimisé	Taux d'endettement intérieur et extérieur	
4 d) Le poids du financement du secteur public sur l'économie est maîtrisé	Position nette du Gouvernement	
OS 2 : Consolidation des fonctions de base de l'Etat et l'amélioration des services offerts à la population à travers l'appui à la mise en œuvre du programme de réforme de la GFP		
2 a) Le budget est crédible	Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	PEFA/Rapports d'exécution budgétaire/Rapports de la cour des comptes.
2 b) Le budget est sincère	Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé ; composition des dépenses réelles par rapport au budget initialement approuvé	
2 c) Le contrôle interne et externe est renforcé	Stock, suivi et non accumulation d'arriérés intérieurs.	
OS 3 : Une justice indépendante, pour tous et une justice pénale humanisée		
3 a) Des services juridiques de qualité sont offerts aux justiciables	Nombre d'audiences tenues et jugements rendus par des magistrats formés dans les Tribunaux de Grande Instance et Cours d'Appel en augmentation (par année)	Centre de Formation Professionnelle de la Justice/Groupe Sectorielle Justice et Etat de Droit/ Service statistique du Ministère de la Justice
OS 4 : Amélioration de la gouvernance économique et démocratique		
4 a) La paix, la sécurité et la lutte contre la corruption sont renforcées	Evolution positive dans le classement de <i>Transparency International</i>	Rapports de <i>Transparency International</i>
4 b) Les élections de 2015 et 2020 sont transparentes, démocratiques et apaisées.	Nombre de recours en contestation introduites par les partis politiques	CENI/PNUD
Secteur 4 : Energie durable		
OS 1 : Renforcer la bonne gouvernance et les capacités de gestion des structures en charge du secteur de l'énergie ainsi que leur viabilité et autonomie économiques et financières		
1a) Le cadre institutionnel, légal et réglementaire	1a1) Un <i>Plan Directeur pour l'Energie</i> validé par le	Bulletin officiel

permet la promulgation et la mise en pratique effective des lois et textes d'application et des stratégies et plans de développement favorables aux investissements privés et au marché d'énergie durable et renouvelable.	Gouvernement est rendu disponible par le Ministère de l'Energie et des Finances avant le 31/12/2015; 1a2) Nombre de lois sectorielles promulguées, de textes d'application sectoriels votés et appliqués et de Codes (Code Réseau, Code de l'Electricité, Code de Promotion des Energies Nouvelles et Renouvelables) promulgués avant le 31 décembre 2017;	Étude indépendante
1b) Le renforcement des capacités du MEM et les réformes engagées à la REGIDESO, à l'ABER, à l'ACR ont abouti à un modèle de gestion commerciale transparent et rentable, avec une politique de tarification compétitive pour le consommateur final reflétant les coûts réels de production et de distribution	1b1) Ratio agent/abonnés de la REGIDESO (actuellement 1/85 contre 1/300 recommandé en Afrique)	Rapports et /ou données du MEM/REGIDESO/ABER Étude indépendante
	1b2) Adoption d'une tarification compétitive pour le consommateur final reflétant les coûts réels de production et de distribution ;	Bulletin officiel
OS 2 : Contribuer aux investissements nécessaires à la production, au transport et à la distribution pour réduire le déficit et pour mieux répondre à la demande croissante d'énergie électrique		
2a) L'accès à l'énergie est amélioré suite à l'augmentation de la production, à la réhabilitation et à l'extension du réseau et des infrastructures associées (lignes, postes).	Pourcentage d'augmentation de la production et de l'offre énergétique durable et renouvelable, par rapport à 2014.	Rapports et /ou données du MEM/REGIDESO/ABER
2b) L'accès de l'économie rurale (filieres productives, transformation, conservation, ...) et du bien-être rural (santé, éducation, services, ménages) à l'énergie durable et renouvelable est amélioré.	Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité par rapport aux 3,5% en 2014.	Enquête ménages Rapport de la société civile
OS3 : Contribuer à la durabilité du secteur de la biomasse, en particulier la filière bois-énergie et à l'amélioration de son efficacité énergétique		
3a) le caractère durable de la filière bois – énergie est significativement améliorée	% des ménages utilisant l'un au l'autre type ou approche de "foyer amélioré" ou d'énergie (bois chauffage, gaz, ...) ayant le potentiel de réduire le déséquilibre entre offre et demande de bois-énergie et ses impacts négatifs sur l'environnement par rapport à la situation de référence de 2014	- le rapport "SE4ALL" de mars 2014; - enquêtes ménages (voir plus haut)

Annexe 4. Calendrier indicatif des engagements (Les montants mentionnés dans ce tableau sont indicatifs)

SECTEUR	Mio EUR	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Développement rural pour la nutrition	80,0			40,0		40,0		
Santé	87,0		39,0			48,0		
Sortie de la fragilité, dont:	143,0							
<i>Appui Budgétaire Global</i>	<i>115,0</i>		57,5			57,5		
<i>appui à la réforme des FP</i>	<i>6,0</i>		6,0					
<i>Justice</i>	<i>8,0</i>		8,0					
<i>Elections</i>	<i>14,0</i>	8,0					6,0	
Energie , dont:	105,0							
<i>Energie transition 2015-2017</i>	<i>11,0</i>	11,0						
<i>Complexe Jiji-Mulembwe</i>	<i>30,5</i>	30,5						
<i>réhabilitations & distribution</i>	<i>25,0</i>			25,0				
<i>accès du monde rural à l'électricité</i>	<i>23,5</i>			23,5				
<i>bois de chauffe & efficacité</i>	<i>15,0</i>			15,0				
Appui à la société civile:	7,0		7,0					
Mesures d'appui, dont:	10,0							
<i>Facilité de Coopération Technique</i>	<i>5</i>	3,0			2,0			
<i>Appui au système ON</i>	<i>5</i>	3,0				2,0		
TOTAUX	432,0	55,5	117,5	103,5	2,0	147,5	6,0	0,0